



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conseil Municipal du 26 juin 2025

INTRODUCTION

Le compte financier unique 2024 consolidé clôture à 217,8 M€ de dépenses réelles dont 195,2 M€ consacrées aux projets et actions en faveur des Orléanais.

Alors que les prix de l'énergie et les taux d'intérêts bancaires étaient au plus haut en 2024 et que les différentes revalorisations du point d'indice et autres mesures liés à la masse salariale étaient impactées en année pleine, les budgets de la Ville ont bien résisté et dégagent une épargne disponible consolidée de 16,6 M€.

Ceci est le résultat d'une gestion financière basée sur des fondamentaux toujours respectés et qui confèrent à la Ville des finances saines et résilientes.

Avec un volume d'investissements de 35,9 M€, 2024 reste une année dynamique en termes de réalisations concrètes au service des habitants. Le contexte économique et budgétaire national a toutefois poussé la Ville à une gestion prudente de ses crédits d'investissement sur le deuxième semestre 2024 et à lisser dans le temps certains projets.

Parmi les investissements 2024, figurent notamment :

- 4,9 M€ pour l'aménagement urbain (y compris l'acquisition de terrains pour la réalisation de la SMAC) ;
- 2,5 M€ pour le commerce avec la poursuite des halles châtelet ;
- 5,6 M€ pour l'espace public ;
- 4 M€ pour l'éducation (y compris PPP) ;
- 4,7 M€ pour le sport et la jeunesse (y compris PPP) ;
- 4,5 M€ pour la culture et l'évènementiel.

Avec un niveau d'endettement très maîtrisé (90 M€ et 3,5 ans de capacité de désendettement), la Ville préserve ses capacités à investir.

Ainsi, les comptes détaillés dans le présent rapport confirment que les fondamentaux de gestion sont respectés et que sa gestion saine permet à Orléans de pouvoir répondre aux besoins des habitants, d'investir pour la qualité de l'espace public et de l'environnement et d'accompagner le développement du territoire sur le long terme, sans augmenter les impôts.

**Pour le Maire
Le Maire Adjoint**



Michel MARTIN

PREAMBULE

Le CFU 2024 enregistre plusieurs évolutions :

- Le retour du parc floral, des musées et du complexe du Baron dans le giron de la Ville d'Orléans. Dans ce contexte, les dépenses et recettes relatives à ces compétences apparaissent de nouveau dans les comptes de la Ville et sont compensées par une augmentation de l'attribution de compensation de fonctionnement reçue de la Métropole et d'une diminution de l'attribution de compensation d'investissement qui lui est versée.
- La politique Petite Enfance, auparavant gérée au sein du CCAS est reprise dans le budget de la Ville, la subvention versée au CCAS tient compte de cette évolution et est diminuée à concurrence du coût net de cette compétence.
- L'animation sociale, reprise en régie municipale en 2023 fait l'objet d'un nouveau budget annexe qui enregistre l'ensemble des dépenses et recettes afférentes. Ce nouveau budget annexe est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal.
- La section d'investissement est désormais gérée en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP).

Conformément à la réglementation (article 191 de la loi de finances 2024), les maquettes budgétaires en nomenclature M57 intègrent désormais une nouvelle annexe dite « annexe environnementale des collectivités locales ». Cette annexe permet de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique en valorisant les choix d'investissement réalisés par les collectivités selon leur impact positif sur l'environnement.

Cette phase d'analyse a été réalisée en tenant compte du référentiel de cotation I4CE (institut de l'économie pour le climat).

SOMMAIRE

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES	6
1.1. Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien-être des Orléanais	6
1.1.1. La priorité donnée à l'éducation.....	6
1.1.2. Le programme de réussite éducative.....	6
1.1.3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse	7
1.1.4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées	7
1.1.5. Le soutien de la pratique sportive	10
1.1.6. La modernisation du service public.....	12
1.1.7. La participation citoyenne et la proximité	12
1.1.8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention	14
1.1.9. Les pouvoirs de police sanitaire.....	16
1.2. La gestion et l'embellissement de l'espace public.....	17
1.2.1. La gestion et l'entretien de l'espace public au quotidien	17
1.2.2. Le parc floral.....	17
1.2.3. le stationnement	18
1.3. La transformation des quartiers.....	19
1.3.1. Les projets d'aménagement dans les quartiers.....	19
1.3.2. Service archéologie	20
1.3.3. Droit des Sols	20
1.4. Le soutien à l'emploi et au commerce.....	20
PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS	21
2.1. La culture, vecteur d'attractivité	21
2.1.1. Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques	21
2.1.2. Les établissements culturels et l'action culturelle.....	22
2.1.3. Les investissements dans les établissements et les monuments historiques.....	23
2.1.4. La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire	23
2.1.5. Relations internationales	24
2.2. Les principaux événements et animations 2024.....	24
2.2.1. Les fêtes de Jeanne d'Arc	24
2.2.2. Bateau : « Inexplosible »	25
2.2.3. L'animation des quais.....	25
2.2.4. 14 juillet.....	26
2.2.5. Le Festival de Loire	26
2.2.6. Le marché de Noël	26
2.2.7. Régie événementielle	27
2.2.8. Les commémorations	27
PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE	28
PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE	30
4.1. Présentation budgétaire consolidée par grandes masses (budget principal et budgets annexes).....	30
4.2. Présentation consolidée des équilibres financiers	32

PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	33
5.1. Les recettes de fonctionnement.....	34
5.1.1. Les recettes de gestion courante.....	34
5.2. Les dépenses de fonctionnement.....	38
5.2.1. Les charges de personnel	39
5.2.2. Les charges de gestion (charges à caractère général et autres charges de gestion courante)	40
5.2.3. La contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).....	42
5.2.4. Les autres charges de fonctionnement.....	42
5.2.5. Les charges exceptionnelles et provisions.....	43
5.3. L'autofinancement.....	43
5.4. Les dépenses d'investissement et leur financement.....	44
5.4.1. Les dépenses d'investissement.....	44
5.4.2. Le financement des dépenses d'investissement (équipements et autres).....	45
PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES	48
6.1. Budget annexe des activités spécifiques.....	48
6.2. Budget annexe animation sociale.....	48
ANNEXE : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES	49

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

1.1. Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien-être des Orléanais

1.1.1. La priorité donnée à l'éducation

La politique en faveur de l'éducation et des centres de loisirs représente une réalisation 2024 de 38,4 M€.

En fonctionnement, 34,4 M€ de dépenses ont été réalisées et comprennent notamment :

- les charges de personnel : 21,9 M€ ;
- la participation de la Ville au coût de la restauration scolaire : 5,171 M€ ;
- la subvention d'équilibre versée au budget annexe animation sociale : 2,630 M€ ;
- la contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé : 1,373 M€ ;
- les dépenses courantes des centres de loisirs : 0,328 M€, en diminution du fait de la reprise en régie d'Anim'Orléans depuis le 1^{er} juillet 2023 ;
- les charges de fonctionnement et les frais financiers du groupe scolaire Bénédicte Maréchal : 0,5 M€ ;
- les fournitures et manuels scolaires : 0,374 M€ ;
- le transport collectif : 0,309 M€.

En investissement, 4 M€ ont été consacrés au financement de travaux de rénovations et l'acquisition d'équipements dans les écoles Orléanaises dont :

- l'entretien, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires : 0,960 M€ ;
- le programme de rénovation thermique de l'école élémentaire Chatelet et Jean Zay : 0,863 M€ ;
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal : 0,537 M€ ;
- les travaux de rénovation et d'aménagement dans des salles d'école : 0,463 M€ ;
- la poursuite de l'aménagement des cours d'école : 0,397 M€ ;
- l'acquisition de matériels scolaires et de loisirs, la modernisation de l'équipement informatique des écoles, le déploiement du plan numérique en élémentaire pour 0,338 M€ ;
- la poursuite des travaux de menuiserie de l'école Guernazelles : 0,157 M€ ;
- la poursuite de la rénovation de l'école Charles Pensée : 0,070 M€.

Comme les années précédentes, les dépenses et recettes liées aux repas servis dans les collèges dans le cadre de la convention passée avec le conseil départemental du Loiret et intégrées au contrat de restauration scolaire (2,869 M€) ont été comptabilisées en opérations pour compte de tiers.

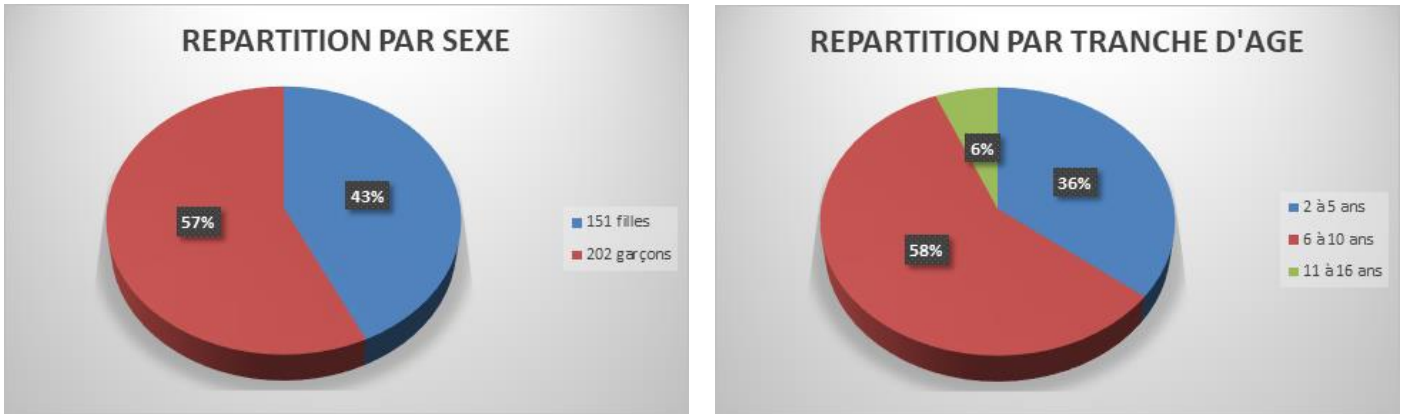
1.1.2. Le programme de réussite éducative

En complément de la politique éducation, la Ville développe une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Etat et la caisse d'allocations familiales (CAF) du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en proposant des projets éducatifs auxquels sont associés les parents.

En 2024, les dépenses consacrées à la réussite éducative (CCAS et Ville) ont représenté 0,413 M€, (dont 0,012 M€ à la charge de la Ville).

Dans le cadre de ce dispositif, 353 enfants (dont 58% de nouveaux enfants) et leur famille (249) ont pu bénéficier d'un suivi individuel. 94% des enfants accompagnés ont entre 2 et 10 ans.



1.1.3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse

Dans le prolongement de la prévention et de la réussite éducative, la Ville déploie aussi de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations d'animation urbaine.

En 2024, un budget de 0,3 M€ a été consacré à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget complète celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

L'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse a été poursuivi, notamment le Festival Hip Hop (0,030 M€), la soirée jeunes talents (0,049 M€) et Orléans Mouv' (0,012 M€).

Les subventions de fonctionnement se sont élevées à 0,107 M€, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées.

en K€	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Subventions	3 233	3 178	2 963	1 728	107
dont Anim'Orléans	2 570	2 570	2 420	1 210	
autres subventions	663	608	543	518	107

Pour rappel, l'association Anim'Orléans ne bénéficie plus de subvention compte tenu de sa reprise en régie par la ville d'Orléans depuis le 1^{er} juillet 2023 et la création au 1^{er} janvier 2024 d'un budget annexe spécifique. Les subventions destinées aux associations ESCALE, AJLA, JAM et AESCO sont dorénavant portées par la politique de la ville.

Enfin, les bourses et prix dans le cadre de projets pour les jeunes, la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse et le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes ont représenté respectivement 0,020 M€ (dont 0,010 M€ pour la soirée jeunes talents), 0,045 M€ et 0,009 M€.

1.1.4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2024, les dépenses de la Ville consacrées à l'action sociale, à la santé et au handicap se sont établies à 23,4 M€ (dont 2,3 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Ville).

1.1.4.1. Soutien au CCAS et aux acteurs sociaux

En 2023 le Conseil Départemental a repris l’accompagnement des BRSA (bénéficiaires du revenu de solidarité active) isolés et le service social du CCAS a initié de ce fait un nouveau projet de service.

Ainsi, en 2024, le service a développé ces nouvelles missions : une attention particulière est portée au public des jeunes (18-25 ans), coordination avec les acteurs du territoire, développement des actions « santé-social » au sein du CCAS mais également au sein des MSP, favoriser l’accès aux droits des personnes domiciliées, gestion des crises…

Les subventions de fonctionnement versées en 2024 (5,624 M€) ont concerné :

- la subvention allouée au CCAS (5,170 M€) en diminution apparente de 3,773 M€ compte tenu du transfert de la petite enfance sur le budget de la Ville depuis le 1^{er} janvier 2024 ;
- les subventions versées aux associations (0,454 M€) menant des actions d’accompagnement et de lien social comme La vie devant soi (0,100 M€), le relais Orléanais (0,100 M€), la fédération de foyers clubs seniors (0,045 M€), l’association pour l’accompagnement et l’hébergement urbain (AHU) (0,043 M€), l’association de la crèche parentale des P’tits mouflets (0,037 M€), les Restos du cœur (0,040 M€).

En millions d’euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA/CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Total Politique sociale - subventions	8,693	8,835	9,045	9,235	9,388	5,624
dont C.C.A.S.	8,193	8,343	8,543	8,743	8,943	5,17
dont C.C.A.S. réussite éducative	0,048	0,048	0,048	0,048		
Total CCAS	8,241	8,391	8,591	8,791	8,943	5,17
dont autres bénéficiaires	0,452	0,444	0,454	0,444	0,445	0,454

La subvention allouée au CCAS par la Ville a permis de poursuivre l’ensemble des actions visant à soutenir les familles Orléanaises, dont :

- la politique de solidarité et d’action sociale (1,607 M€), avec notamment :
 - l’animation de l’espace solidarité (88 familles accueillies soient 230 personnes) et l’attribution d’aides facultatives ;
 - la domiciliation administrative des personnes en hébergement précaire ou sans domicile fixe, 1 225 domiciliations actives au 31 décembre 2024 contre 1 153 au 31 décembre 2023,
 - l’instruction de 241 dossiers d’aide légale.
- la politique des aînés (3,053 M€) :
 - le volet hébergement, avec l’accueil de 133 résidents au 31 décembre 2024, l’accueil des aînés et de leurs aidants au centre local d’information et de coordination (2 478 personnes accueillies en 2024 et 326 visites à domicile) ;
 - 105 animations ont été réalisées en 2024 dont 57 % gratuites ;
 - les services de téléassistance avec 572 abonnés dont 518 à domicile ;
 - le portage des repas à domicile pour 287 bénéficiaires à domicile soit 1 14 673 repas servis.
- la politique de carrefour des parents et de réussite éducative (0,726 M€) ;
- la politique de prévention de la santé (0,171 M€) ;
- l’animation de la politique en faveur du handicap en coordination avec les associations (0,041 M€).

Fonctionnement du CCAS - Recettes réelles en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Total Fonctionnement	13,932	14,411	14,836	15,095	15,851	5,825
Subvention de la ville	8,241	8,391	8,543	8,743	8,943	5,17
Part de financement de la Ville	59,2%	58,2%	57,6%	57,9%	56,4%	88,8%

1.1.4.2. La petite enfance

La politique Petite Enfance vise à proposer un accueil de qualité aux jeunes enfants de moins de 3 ans, au sein de ses 20 structures situées dans tous les quartiers.

L'offre totale se compose de :

- 609 places gérées en crèches municipales ;
- 75 places gérées en délégation de service public ;
- 81 places réservées auprès de 5 crèches du secteur privé.

En 2024, 1 297 enfants ont été accueillis au sein des crèches financées par la Ville pour un montant total de dépenses 11,2 M€.

En dehors des frais de personnel, les dépenses de fonctionnement sont principalement consacrées :

- aux réservations de berceaux auprès des crèches privées (81 places). Ces places, réservées, permettent à la fois de densifier l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans, de soutenir l'implantation de nouvelles structures sur le territoire, et également pour la Ville d'avoir un regard sur la qualité pédagogique de ces structures ;
- à la compensation de la DSP Chats Ferrés, crèche de 75 places ouvertes en horaires élargis, dont le samedi toute la journée ;
- aux actions de soutien à la parentalité, avec le lieu d'accueil enfants parents Chocolatine et la maison des 1 000 Premiers Jours, qui a ouvert ses portes en 2024 dans le quartier des Blossières ;
- à l'entretien et au fonctionnement courant des crèches municipales : dépenses d'alimentation, entretien des bâtiments, énergie, activités d'éveil ...

Les recettes de fonctionnement (6,163 M€) regroupent principalement les recettes versées par la CAF ainsi que les redevances versées par les familles, via la tarification des crèches.

Les dépenses d'investissement (0,172 M€) sont principalement consacrées aux travaux d'entretien des bâtiments et de rénovation des structures, mais aussi à l'achat de mobilier et d'équipement électroménager. La CAF finance une partie des dépenses d'investissement grâce au fonds de modernisation des établissements.

1.1.4.3. La politique santé et les maisons de sante

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé pour favoriser leur installation.

La Ville est un acteur du maillage médico-social sur le territoire à travers sa participation au contrat local de santé publique et conseil local en santé mentale en lien avec un certain nombre de communes de la Métropole.

Les actions développées par la Ville d'Orléans visent à répondre à l'enjeu majeur que constitue la question de la démographie médicale : ouverture de la maison de santé dans le quartier Saint Marceau début 2020, ouverture de la maison de santé Madeleine Brès dans le quartier Madeleine en 2021, et les actions pour la création du centre de santé rue À Gault.

Les dépenses 2024 (0,696 M€) ont ainsi principalement concerné le délaissé du centre d'innovation avec 0,154 M€ d'investissements, les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (0,175 M€), les subventions aux autres associations (0,035 M€) et pour l'installation de médecins (0,100 M€), ainsi que les dépenses liées au protocole de la faculté de médecine Zagreb (0,146 M€).

1.1.4.4. La politique handicap

Dans le cadre de la politique Handicap, 0,239 M€ ont été consacrés à la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux, 0,010 M€ ont été versés aux

associations, 0,013 M€ ont été consacrés à la poursuite du projet ACCLEO qui facilite l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes.

Par ailleurs, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Ville d'Orléans s'établit à 7,33 % au 31 décembre 2024.

1.1.5. Le soutien de la pratique sportive

La politique sportive de la Ville d'Orléans a pour objectif de promouvoir et développer la pratique du sport, qu'il soit de haut niveau, compétitif, amateur ou de loisir, afin de permettre au plus grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social. Elle s'attache ainsi à accompagner le développement d'actions sur différents axes : parcours d'excellence sportif, rayonnement et attractivité du territoire, bénévolat, sport féminin, pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap, sport santé et bien-être, sport citoyen et environnement.

En 2024, les dépenses dans ce domaine se sont établies à 17,9 M€ : 13,2 M€ en fonctionnement (dont 4,7 M€ de frais de personnel, 8,4 M€ de fonctionnement courant et 0,121 M€ au titre des frais financiers du PPP gymnase Georges Chardon), et 4,7 M€ d'investissement.

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement concernant le soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau ainsi que des équipements sportifs d'intérêt métropolitain (Parc de Loire – île Charlemagne) ont été transférées le 1^{er} janvier 2019 à Orléans Métropole.

1.1.5.1. Le soutien aux clubs et aux associations

En 2024, la Ville poursuit le financement vis-à-vis des clubs sportifs avec une dépense de 2,561 M€ qui comprend :

- les subventions versées aux clubs sous contrat d'objectifs : 2,037 M€ ;
- les subventions versées aux clubs, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,217 M€,
- les subventions apportées aux associations sportives : 0,112 M€ ;
- les subventions ponctuelles pour des manifestations exceptionnelles organisées par des clubs : 0,196 M€.

A ces subventions s'ajoute l'acquisition de prestations auprès d'Orléans Loiret Basket (0,236 M€), de la SASP USO Foot (0,084 M€) et des Septors (0,015 M€).

En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Ville perçoit une redevance d'occupation de 0,050 M€ de la SASP USO Foot, et de 0,033 M€ des Septors.

Depuis 2019, l'évolution des principales subventions versées aux clubs sportifs est la suivante :

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
TOTAL des subventions versées	2261	2408	2169	2142	2655	2561
évolution n/n-1	-34,7%	6,5%	-9,9%	-1,2%	23,9%	-3,5%
dt SASP Orléans Loiret Football	-	-	-	-	200	300
dt USO Foot	139	139	10	59	39	89
dt USO Judo	342	355	337	337	337	337
dt Rugby Club d'Orléans	180	220	170	155	155	185
dt Sté Municipale Orléans Gymnastique	224	223	223	225	225	230

1.1.5.2. Gestion des équipements, fournitures, entretien, fluides

Les dépenses de fonctionnement ont notamment concerné :

- les charges d'exploitation et la contribution versée au délégataire qui exploite le centre aqualudique l'O (1,480 M€) ;
- les charges d'exploitation et la contribution versée au délégataire qui exploite le complexe du Baron transféré sur le budget de la Ville d'Orléans depuis le 1er janvier 2024 (0,876 M€) ;
- les charges d'exploitation du centre nautique de la Source (0,554 M€) ;
- l'entretien et la maintenance des autres équipements sportifs (0,259 M€) ;
- les dépenses de fluides des autres équipements sportifs (0,152 M€) ;
- les fournitures et petits équipements (0,295 M€) ;
- les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,279 M€ dont 0,121 M€ au titre des frais financiers).

Les recettes de fonctionnement perçues ont notamment concerné :

- les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour l'école municipale d'initiation sportive (EMIS) et « Orléans Vous Coach » ;
- les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases...) ;
- les revenus et loyers issus de l'utilisation des équipements sportifs pour 1,022 M€ dont 0,397 M€ dans le cadre de l'exploitation du centre aqualudique l'O.

De plus, depuis le transfert en 2019 des équipements sportifs d'intérêt métropolitain à Orléans Métropole, une recette de mise à disposition de services a été perçue par la ville pour 0,226 M€. Cette recette vient compenser les charges de personnel des agents mis à disposition.

En 2024, Orléans a poursuivi l'accompagnement de l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville. Ces dépenses ont représenté 1,298 M€ et certaines d'entre elles ont concerné des événements exceptionnels relatifs à l'actualité de l'année : le relais de la flamme olympique, l'accueil de la 10^{ème} étape du Tour de France 2024, plusieurs matchs internationaux à CO'met et notamment dans le cadre de la préparation des jeux olympiques, le Grand Prix de sabre, l'Open de tennis d'Orléans, l'Open international 3X3 de basket, les Masters de badminton, la course des 3 ponts, les 16^{èmes} de finale de la Coupe de France de football (Orléans vs PSG) et des animations dans le cadre du label terre de jeux.

1.1.5.3. Les principaux investissements réalisés en 2024

Les dépenses d'investissement 2024 se sont élevées à 4,7 M€ dans le cadre de la politique sportive avec notamment :

- les travaux au niveau du terrain synthétique Concyr/Jancou (1,178 M€) ;
- la poursuite des travaux de rénovation et d'entretien des équipements sportifs (0,795 M€) ;
- le début des travaux de la salle d'escrime d'Oriola (0,475 M€) ;
- des travaux divers de remise en état (0,352 M€) ;
- les charges d'investissement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,281 M€) ;
- la création ou la rénovation de terrains de sports de proximité (0,259 M€) ;
- la poursuite des travaux d'aménagement au parc des montées (0,228 M€) ;
- la reprise du terrain d'entraînement au stade omnisports (0,223 M€) ;
- le renouvellement des équipements sportifs (0,213 M€) ;
- les réaménagements du site du Belneuf dont le boulodrome (0,213 M€) ;
- des subventions pour les dépenses d'investissement des clubs (0,110 M€) ;
- des travaux pour les contrôles d'accès des équipements (0,097 M€) ;
- des travaux au niveau de la patinoire du Baron (0,088 M€).

1.1.6. La modernisation du service public

La Ville d'Orléans a poursuivi sa démarche d'innovation et de développement des usages numériques pour faciliter le quotidien des Orléanais et renforcer le rayonnement et l'attractivité de son territoire connecté et durable.

Orléans exploite son réseau de capteurs environnementaux connectés installés en 2023 pour fournir en toute transparence sur son portail open data et sur application mobile des données sur la biodiversité, les pollens, la qualité de l'air et température ou encore l'exposition aux ondes électromagnétiques et pour contribuer à des solutions opérationnelles en faveur de la transition écologique.

Conformément à la loi 3DS, Orléans a réalisé la certification des 25 000 adresses de la commune d'Orléans (0,019 M€) permettant ainsi de publier et mettre à jour une base adresse locale (BAL) alimentant la base adresse nationale (BAN).

Orléans a apporté son soutien à l'association OREGAMI pour poursuivre son développement à la suite de son installation dans des locaux en centre-ville et créer le premier club dédié à l'eSport à Orléans (0,020 M€). Orléans a également soutenu le CRIJ pour son tiers-lieu Infolab qui aide les jeunes entrepreneurs à mener leurs projets numériques (0,020 M€).

En matière d'aménagement numérique en très haut débit, la Ville a suivi le déploiement du réseau de fibre optique de l'opérateur d'infrastructure Orange, en veillant à la qualité des espaces publics, pour atteindre 86 % de logements raccordables à la fibre. Sur Orléans plus de 95% des logements sont éligibles à une offre THD (fibre, câble). Orléans a poursuivi la modernisation de son service d'accès au Wi-Fi public et a équipé en borne Wi-Fi le palais des sports, le Campo Santo et des gymnases (0,010 M€), pour offrir un accès gratuit à Internet.

Face à la multiplication des antennes de téléphonie mobile devant diffuser la 5G, la Ville a maintenu son service de mesure gratuite d'exposimétrie aux habitants. Ce service permet de rassurer les riverains inquiets d'un projet à proximité de leurs domiciles, de faire de la pédagogie sur le fonctionnement des ondes, et d'alimenter en parallèle l'observatoire des ondes de la Ville.

Enfin, les cinq web caméras à vocation touristique offrant une vue panoramique depuis le Beffroi, la place du Martroi, les quais de Loire, la cathédrale et le parc floral ont été maintenues. Très prisées par les médias nationaux, les images sont visibles en direct et gratuitement sur le site Internet de la Ville et celui de l'office de tourisme.

Le portail d'open data a été maintenu pour poursuivre la publication de nouveaux jeux de données pour consulter facilement l'offre associative, l'offre de transport et la cartographie des points d'intérêt sur la biodiversité et les producteurs locaux.

1.1.7. La participation citoyenne et la proximité

La proximité est un axe fort de la gouvernance mise en œuvre par la Ville d'Orléans. Cela passe, entre autres choses, par la co-construction de la Ville, l'amélioration au quotidien du cadre de vie des habitants et l'animation des quartiers.

1.1.7.1. La participation citoyenne

La collectivité implique les citoyens dans les projets de la Ville, que ce soit au travers de réunions publiques, d'ateliers de concertation, de balades urbaines ou d'actions des conseils consultatifs de quartier. En 2017, elle a été l'une des 20 villes pionnières à proposer un budget participatif.

Avec une volonté affichée d'impliquer encore davantage les orléanais dans la décision et l'élaboration des politiques publiques, une nouvelle charte de la participation citoyenne a été adoptée à l'unanimité en octobre 2020. Aux conseils de quartier revisités appelés « Orléans

proximité », elle ajoute la possibilité pour les habitants de participer aux commissions de la ville et de soumettre des questions au Conseil Municipal. Les forums de quartier permettant aux habitants d'échanger avec les services et élus ont par ailleurs remplacé les assemblées générales de quartier moins interactives.

En 2024, le budget de fonctionnement dédié à la participation citoyenne et à l'animation des quartiers (0,100 M€) a permis :

- de poursuivre la démarche de concertation avec les habitants avec notamment la quatrième édition des forums de quartier,
- d'accompagner les animations de quartiers avec la troisième édition de l'évènement « Orléans Ville Propre », la poursuite de la distribution des branches de sapin dans les 6 quartiers, mais aussi une nouvelle édition de « la Bascule fait son Montmartre »,
- de soutenir financièrement les associations et comités des fêtes qui contribuent par leurs nombreuses actions et manifestations à animer les quartiers.

Le budget d'investissement (0,148 M€) a quant à lui permis de poursuivre les aménagements de la cinquième édition du budget participatif, tels que le parcours de maniabilité vélo, place Albert Camus à la Source.

1.1.7.2. La proximité dans les quartiers

Les Mairies de proximité, présentes au cœur des 6 quartiers d'Orléans, assurent l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité, traitent l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole, et contribuent au bon déroulement des projets grâce à la connaissance des quartiers (habitants, usages, travaux...).

Un budget est par ailleurs dédié à la réalisation de petits travaux permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants et répondant à leurs demandes exprimées auprès des Mairies de proximité. Ces travaux vont de l'aménagement d'aires de jeux, à la mise en accessibilité de l'espace public, ou à la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement. Les dépenses d'investissement dédiées à la réalisation de ces projets se sont établies à 0,449 M€.

Enfin, 0,070 M€ ont également été consacrés à la finition des travaux de rénovation de la toiture et du hall d'accueil de la mairie de proximité de l'Est et de la Médiathèque afin d'améliorer les conditions de travail des agents mais aussi les conditions d'accueil des usagers.

1.1.7.3. Les marchés dans les quartiers

Les marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers. Les 15 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Ville en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture péri-urbaine.

En 2024, les dépenses consacrées à ces marchés se sont établies :

- en investissement, à 0,032 M€ pour l'installation et le remplacement de bornes d'alimentation électrique ;
- en fonctionnement, à 0,017 M€ (principalement des dépenses d'énergie 0,012 M€).

Les recettes 2024 se sont élevées à 0,355 M€.

1.1.7.4. La vie associative

Concernant les associations, la Ville a tenu tout particulièrement à soutenir l'activité de son tissu associatif qui participe très activement à l'animation de la ville.

Signe de ce dynamisme, la manifestation Rentrée en Fête a accueilli 40 000 visiteurs environ et près de 550 associations le 9 septembre 2024 pour son 21^{ème} anniversaire.

Les deux maisons des associations et l'espace Olympe de Gouges ont enregistré un volume total de 27 767 heures dont :

- 12 932 heures à la maison des associations de Centre-Ville (13 216 heures en 2023),
- 7 647 heures à la maison des associations de La Source (quasiment identique à 2023),
- 7 188 heures à l'espace Olympe de Gouges (en augmentation de près de 400 heures par rapport à 2023).

Festiv'Assos s'est déroulé le 15 juin 2024 sur la place Ernest Renan à Orléans la Source, réunissant plus de 50 associations et a accueilli environ 800 personnes sur la journée.

1.1.8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

1.1.8.1. La tranquillité publique

En 2024, les dépenses de tranquillité publique se sont élevées à 9,391 M€ :

- 8,471 M€ en fonctionnement, dont 8,118 M€ de frais de personnel, le solde (0,352 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale et notamment l'entretien des caméras de surveillance, des caméras piétons, des véhicules mais aussi la formation des policiers municipaux
- 0,920 M€ en investissement déclinés sur plusieurs projets, notamment :
 - la sécurisation des bâtiments publics (0,412 M€) ;
 - la poursuite de l'installation et du renouvellement des équipements de vidéoprotection (0,244 M€) ;
 - la rénovation des ascenseurs pour une mise en conformité du bâtiment B (0,090 M€).

1.1.8.2. Le dispositif cite éducative

Ce label est un dispositif né à partir des initiatives menées sur le terrain notamment dans les quartiers prioritaires. Il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pendant le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, en lien avec les différents acteurs concernés.

En 2024, ce dispositif a représenté 0,109 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,007 M€ de dépenses d'investissement.

1.1.8.3. Le dispositif de prévention médiation

Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR) réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et Dauphine contribuent, par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

1.1.8.4. Le dispositif du service éducatif de prévention

Le service éducatif de prévention (SEP) met en œuvre l'action de prévention spécialisée métropolitaine sur les villes de St Jean de Braye, St Jean de la Ruelle, Fleury les Aubrais et Orléans. 14 éducateurs interviennent depuis les pôles territoriaux Est, Ouest et Sud, installés sur ces villes dans des locaux dédiés. L'un de ces éducateurs intervient en direction des jeunes des autres communes de la métropole. D'autres intervenants viennent compléter les équipes (psychologues, art thérapeutes, encadrants de chantiers ...), prestataires ou vacataires.

En 2024, 676 jeunes ont été accueillis par le SEP :

- 291 jeunes âgés de – de 16 ans, dont 195 bénéficiaires du dispositif PASSERELLE, dans le cadre d'exclusions temporaires, définitives, ou de parcours dérogatoires et de la classe ARC.

- 385 jeunes âgés de + de 16 ans, dont 77 bénéficiaires du dispositif PLATEFORME, par les chantiers éducatifs.

1.1.8.5. L'Atelier technique

L'Atelier technique est désormais un outil majeur de l'action de Prévention Spécialisée, pour soutenir principalement la construction de nos relations éducatives avec les collégiens. La structuration en ateliers sert de « tiers » dans la relation et nous permet de rejoindre un axe fort de notre pratique, « le faire avec ». L'équipe éducative s'y est installée pour rencontrer une large part de son public, y compris les parents. La mécanique-vélo y est très présente, pour de la réparation, du recyclage, mais l'Atelier est aussi le support à d'autres activités (cuisine, échecs, médiation animale...).

1.1.8.6. Le dispositif « carrefour des parents »

Initié par la Ville d'Orléans en 2004 et considéré comme un dispositif essentiel de prévention, le carrefour des parents, porté par le CCAS, propose aux parents des temps d'échange et de partage avec chacun de leurs enfants en présentiel ou en distanciel autour de thématiques d'actualité énoncées par les parents.

En 2024, les dépenses pour le fonctionnement du dispositif ont été de 0,116 M€ (frais de personnel compris). 1 262 parents ont été rencontrés dont 477 au cours de 92 réunions mensuelles.

Une lettre mensuelle d'informations, pour rester en contact avec les parents, a été créée en septembre 2021 et compte à ce jour 2 000 abonnés. Son contenu en plus du programme des réunions aborde sous différents formats (vidéo, conseils lectures, liens etc...) un sujet de parentalité.

13 personnes ont été accueillies par la permanence psychologique par téléphone ou en présentiel et 148 parents rencontrés lors des présentations du dispositif dans 7 écoles maternelles ou primaires.

1.1.8.7. Le dispositif de Travail d'Intérêt Général

Ce dispositif participe à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes placées sous-main de justice d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général. Depuis plusieurs années, les services municipaux contribuent de façon très active à ce dispositif.

En 2024, 130 personnes sous-main de justice ont été accueillies au sein de la ville d'Orléans pour un travail d'intérêt général ou une mesure de réparation avec un montant total de 9 667 heures.

- 104 adultes ont été orientés par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) avec un montant de 9 317 heures réalisées ;
- 7 jeunes ont été orientés par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) avec 350 heures réalisées ;
- 19 jeunes en module de réparation ont été orientés par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Il s'agit d'une alternative au passage au tribunal, aux poursuites judiciaires, homologuée par le Procureur de la République pour les contraventions et délits de faible gravité.

La police municipale, à la suite de certaines infractions, propose au contrevenant, le paiement d'une amende ou la réalisation d'un travail non rémunéré, dans un délai imparti. Si l'amende est réglée ou les heures réalisées, l'action pénale est éteinte et l'infraction n'est pas inscrite au casier judiciaire.

La Ville d'Orléans a choisi de mettre en œuvre cette sanction à l'encontre des personnes qui commettent des actes d'incivilités sur la voie publique :

- vol de fleurs dans les parterres ;
- jets de papier au sol ;
- dépôt sauvage d'ordures ménagères...

1.1.8.8. Le dispositif parents-relais

Le dispositif parents-relais complète les différentes actions de prévention en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

1.1.8.9. Les maisons de la réussite

Véritables lieux ressource, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les Maisons de la Réussite ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention. Les maisons de la réussite portent aussi le dispositif de prévention médiation fort de 21 agents.

En 2024 249 familles ont bénéficié d'un accompagnement :

- 53 enfants dont 126 ont entre 2 et 5 ans, 205 entre 6 et 10 ans, 2 entre 11 et 16 ans.
- 149 couples avec enfants, 56 familles monoparentales, 35 familles séparées ou divorcées, 12 familles recomposées.
- 44,18 % des familles sont situées dans le secteur de la Source, pour 17,27% dans le secteur Blossières - Murlins, pour 13,65 % dans le secteur du centre-ville, pour 14,05% dans le secteur de l'Argonne et pour 10,85 % dans le secteur de Saint Marceau.

80% des situations sont en évolution positive en rapport aux objectifs d'accompagnement, 20% des situations restent sans suite.

1.1.9. Les pouvoirs de police sanitaire

La dotation globale de décentralisation versée par l'Etat en contrepartie de ces missions a représenté 0,399 M€ de recettes en 2024.

En 2024, 273 plaintes ont été instruites dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, concernant essentiellement les domaines de l'habitat indigne, du bruit, des déchets sur le domaine privé, de l'hygiène alimentaire et de la gestion animale.

Par ailleurs, les autorisations en matière de bruit (débits de boissons, sonorisation, chantiers), ainsi que les demandes de renseignement relatives aux problématiques sanitaires ont représenté 309 dossiers traités sur l'exercice.

Au titre de la lutte contre l'habitat indigne, inscrite au plan solidarité logement 45, 160 plaintes ont été instruites en 2024, pour la détection et la résorption des logements indignes et 14 autres demandes en matière d'habitat-logement ont été également traitées pour un montant de dépenses de 0,018 M€.

Enfin, concernant le contrôle des commerces de bouche, 10 établissements ont fait l'objet de contrôles d'inspection au titre de l'hygiène suite à des signalements de consommateurs ou de voisinage. Un établissement a fait l'objet d'une fermeture administrative.

Au titre de la politique « immeuble menaçant ruine », 21 dossiers ont été ouverts en 2024. Au 31 décembre 2024, 67 dossiers étaient encore actifs, 38 dossiers ont été traités et clôturés dans l'année grâce à un travail soutenu de relance des propriétaires et d'incitation à la réalisation de travaux de mise en sécurité, pour un montant de dépenses de 0,012 M€. A cet effet, un arrêté de mise en sécurité d'urgence et 5 arrêtés de mise en sécurité (procédure classique) ont été pris.

Par ailleurs, l'accompagnement aux préconisations incendie, l'instruction des demandes d'autorisations de travaux pour les établissements recevant du public concernant la sécurité incendie pour 0,029 M€.

La politique de gestion de l'animal en ville (0,061 M€) s'est déclinée autour des actions de lutte contre la prolifération des pigeons (0,021 M€), la gestion de préfourrières (0,015 M€), le marché de prestations vétérinaires pour les chats errants capturés par l'APCLO (0,024 M€).

1.2. La gestion et l'embellissement de l'espace public

Avec le transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole en 2017, les compétences gérées par la Ville regroupent aujourd'hui les périmètres suivants : parcs et jardins, fleurissement, pavoisement et illuminations.

1.2.1. La gestion et l'entretien de l'espace public au quotidien

Les charges de fonctionnement (0,793 M€) comprennent notamment :

- les fournitures et prestations liées à l'entretien des espaces publics dans les parcs et jardins (0,576 M€) dont, le remboursement à la métropole des frais d'entretien des espaces verts municipaux (0,095 M€), l'entretien des aires de jeux (0,035 M€) et les dépenses liées au concours international de roses (0,027 M€) ;
- l'éclairage (0,118 M€) correspondant principalement à la pose des décorations de Noël (0,111 M€) et à la consommation électrique (0,005 M€) ;
- les charges liées à l'occupation du domaine public (0,049 M€ dont 0,025 M€ d'annulation de titres de recettes de 2023) ;
- l'entretien des fontaines (0,035 M€) ;
- l'acquisition d'équipements, les fournitures et diverses dépenses pour la régie (0,014 M€).

Les recettes de fonctionnement (0,952 M€) sont essentiellement constituées de la taxe locale sur la publicité extérieure - TLPE (0,313 M€) et des redevances d'occupation du domaine public (0,622 M€).

En investissement, les dépenses (5,620 M€) ont concerné principalement :

- les fonds de concours pour les travaux de voiries (3,985 M€) dont les rues Courtenay et jardin de l'Evêché, Charles Le Chauve, et Tudelle Lièvre d'Or ;
- l'achat de végétaux et le fleurissement (0,296 M€) ;
- l'aménagement des jardins ouvriers familiaux (0,268 M€) ;
- la plantation d'arbres sur le patrimoine resté communal (0,110 M€) ;
- la création et la réparation d'aires de jeux (0,093 M€) ;
- la poursuite de l'aménagement du parc du Sanitas (0,038 M€) ;
- l'acquisition d'équipements pour le centre de production (0,184 M€ dont 0,130 M€ pour un engin Télésopique Manitou) ;
- l'aménagement et les équipements du jardin des plantes (0,020 M€) ;
- la mise en lumière du centre-ville (0,012 M€).

Les dépenses 2024 comprennent également le remboursement par la ville des personnels qui lui sont mis à disposition par Orléans Métropole pour la gestion de la partie restée communale des espaces verts (2,047 M€).

1.2.2. Le parc floral

La gestion du parc floral a été transférée à la Ville d'Orléans au 1^{er} avril 2024.

Site le plus fréquenté du Loiret et vitrine de l'excellence végétale et horticole de notre territoire, le Parc Floral de La Source figure parmi les sites reconnus d'envergure métropolitaine. Le Parc

Floral voit chaque année fleurir de nouveaux jardins thématiques et programme également des animations pour le grand public : Salon des Arts du Jardin, Fête de l'Automne, week-end thématiques, conférences, spectacles nocturnes, spectacles jeune public et ateliers pédagogiques pour les scolaires et centres de loisirs.

Le Parc Floral est aussi un parc de loisirs (aires de jeux, rosales et mini-golf) et un parc animalier où les visiteurs peuvent découvrir une mini-ferme et ses animaux domestiques de proximité, des oiseaux tropicaux dont les flamands roses du Chili et l'emblématique serre aux papillons exotiques.

Enfin, le Parc Floral peut aussi être privatisé tout ou partie pour l'accueil de séminaires et d'entreprises.

En 2024, le Parc Floral a accueilli plus de 130 000 visiteurs.

Des nouveautés ont aussi vu le jour avec des animations "maison" réalisées par les animaliers et la présence de food trucks pour combler le manque d'offres de restauration conséquence de la fermeture du restaurant, et aussi le début réussi des privatisations dans le cadre du tourisme d'affaires.

En fonctionnement, le montant total des dépenses s'est élevé à 1,424 M€ avec notamment :

- l'entretien du matériel des services techniques pour la gestion du parc (0,120 M€) ;
- les frais de fonctionnement pour l'administration du parc (0,116 M€) ;
- les achats pour le parc animalier (0,043 M€) ;
- les frais de communication (0,038 M€) pour les diverses manifestations : salon des arts du jardin, les nocturnes.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 0,581 M€ et comprennent notamment :

- les recettes de billetterie (groupes et individuels confondus, abonnements, animations pédagogiques, activités de loisirs) pour 0,440 M€ ;
- les recettes d'exploitation des boutiques et des « parasols du parc » (y compris la vente de la petite restauration) pour 0,112 M€ ;
- les recettes liées à diverses redevances et à la privatisation du parc pour 0,017 M€.

En investissement, le montant total des dépenses s'élève à 0,500 M€ et ont principalement concerné :

- des travaux d'aménagements et rénovation de divers équipements (0,205 M€) ;
- la rénovation des jardins et de la voirie (0,120 M€) ;
- les travaux d'aménagement/équipement de l'animalerie (0,083 M€) ;
- la rénovation de bâtiment et la gestion de la billetterie (0,057 M€) ;
- la finalisation de l'aménagement de la station de pompage (0,027 M€).

1.2.3. le stationnement

1.2.3.1. Exploitation et Gestion du Stationnement

Les dépenses de fonctionnement (1,087 M€) ont essentiellement concerné la rémunération d'Orléans Gestion dans le cadre de la DSP stationnement sur voirie (0,991 M€) et les frais de gestion des forfaits post stationnement (FPS) pour 0,079 M€.

Les recettes de fonctionnement se sont établies à 3,190 M€ et correspondent principalement :

- au stationnement sur voiries pour 2,781 M€ contre 3,165 M€ en 2023 du fait notamment du changement des horodateurs facilitant l'accès au premier quart d'heure de gratuité ;
- au remboursement des frais post stationnement par Orléans Métropole à hauteur de 0,393 M€ contre 0,378 M€ en 2023.

En investissement, les dépenses (1,244 M€) concernent le développement et la modernisation des horodateurs pour le renouvellement dont l'achat d'horodateurs (1,174 M€) et marquage voirie associé (0,070 M€).

1.2.3.2. Dépénalisation du stationnement

La dépénalisation du stationnement est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Par cette réforme, l'amende est remplacée par un forfait post-stationnement (FPS) dont la Ville assure dorénavant le recouvrement amiable. La réglementation prévoit que les recettes issues des forfaits post-stationnement soient reversées à la Métropole. Ce reversement s'effectue déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits post-stationnement, à savoir les frais de gestion de l'ANTAI (agence nationale de traitement automatisé des infractions) et des coûts relatifs aux contrôles du stationnement.

Les comptes 2024 intègrent également les flux relatifs à la dépénalisation du stationnement (procès-verbaux pour non-paiement ou dépassement) :

- 0,864 M€ (dont 0,450 M€ de régularisation) de dépenses de gestion des FPS remboursées par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépénalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité ;
- 0,461 M€ de recettes issues des forfaits post-stationnement reversée à Orléans Métropole.

1.3. La transformation des quartiers

1.3.1. Les projets d'aménagement dans les quartiers

La politique d'aménagement urbain s'est poursuivie en 2024 dans l'ensemble des quartiers de la Ville avec notamment :

- la valorisation du centre historique d'Orléans : 34 façades supplémentaires ont bénéficié de travaux de ravalement. 0,555 M€ de subventions versées ont généré 1,35 M€ d'activité économique. Désormais, ce sont 1 388 façades qui ont été rénovées dans le cadre de cette opération. 0,010 M€ ont également versés à la fondation du patrimoine ;
- Projet centre-ville : 0,010 M€ ont été mandatés pour une étude historique et des études de dendrochronologies.
- ZAC des Halles 1 et 2 : 0,105 M€ ont été versés à l'aménageur dans le cadre de la clôture de la ZAC ;
- ZAC Carmes Madeleine : 1,800 M€ ont été versés par la Ville à l'aménageur (SEMDO) au titre de sa participation à la ZAC ;
- Quartier Bourgogne est : 0,161 M€ ont été versés au cours de l'année 2024 correspondant à la rémunération d'un assistant à maîtrise d'usage et des comptages en vue de la future opération Bourgogne Village ;
- Quartier Nord Est - Parc de l'Etuvée : 0,010 M€ ont été consacrés avec notamment, l'aménagement de l'entrée du parc ;
- Quartier Nord-ouest - Projet Sanitas : 0,028 M€ pour le solde des travaux de voirie liés à l'aménagement des abords du Relais Orléanais (mise en place d'un portail et d'une clôture, branchement ENEDIS) ;
- Quartier Sud Loire - résidence Dauphine : 0,266 M€ dont 0,025 M€ pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et de récolement relatifs à la création d'une voie de liaison douce entre la rue des Anguignis et les abords du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et de travaux d'aménagements complémentaires sur le secteur Dauphine. 0,240 M€ correspond au solde d'une dation dans le cadre d'échanges fonciers avec France Loire.

En 2024, les acquisitions foncières ont représenté 1,684 M€ pour la politique de l'aménagement dont 1,644 M€ au titre de terrains pour la réalisation d'un équipement culturel (SMAC).

Il convient de noter que d'autres acquisitions foncières impactant les budgets d'autres politiques publiques ont été réalisées par le service foncier dont principalement, des acquisitions de locaux dans le cadre des opérations Halles Châtelet et Rives de Loire (2,236 M€).

Les cessions ont représenté un montant total de 0,380 M€ au titre de la vente d'une parcelle avenue des Droits de l'Homme.

1.3.2. Service archéologie

Le service archéologique se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville et ses aménageurs mais aussi par des opérateurs privés.

En 2024, 0,138 M€ ont été dépensés (hors masse salariale) et concernent principalement des travaux de terrassement, du matériel et outillage dans le cadre des diverses opérations de diagnostics et des fouilles.

Des recettes ont également été perçues pour un montant de 0,607 M€, comprenant notamment la redevance archéologique pour les diagnostics de l'année précédente, la facturation des fouilles réalisées pour le compte de la Semdo (Hôpital porte Madeleine).

1.3.3. Droit des Sols

Dans le cadre de la convention passée avec huit autres communes de la métropole dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols, celles-ci ont remboursé à Orléans 0,108 M€ (salaires et frais divers).

Par ailleurs, 0,029 M€ ont été versés au titre de la participation pour raccordement ERDF.

1.4. Le soutien à l'emploi et au commerce

Les crédits 2024 ont permis de poursuivre le soutien financier à l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€).

En 2024, la Ville d'Orléans poursuit son accompagnement auprès des commerçants et artisans. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1,416 M€ avec les principales réalisations suivantes :

- le soutien à l'association Les Vitrines d'Orléans (0,043 M€) ;
- la mise en place d'animations commerciales : Fête du tri, Braderies, Course des Garçons de café, ... (0,041 M€) ;
- la communication sur les événements (0,023 M€) ;
- le soutien à l'UMIH (0,008 M€) ;
- le soutien à l'association de commerçants Eugène Turbat (0,002 M€) ;
- d'autres dépenses liées aux loyers et taxes dus au titre des préemptions intervenues, ainsi que des charges de copropriété (1,273 M€ dont 0,849 M€ au titre de la requalification des Halles Chatelet).

Le budget d'investissement a permis à la Ville d'Orléans de conduire les actions suivantes pour une montant de 2,426 M€ :

- des acquisitions de cellules commerciales dans le cadre de la requalification des halles Chatelet (1,640 M€) ;
- la préemption d'une cellule commerciale dans le centre commercial Rives de Loire (0,596 M€).

PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

2.1. La culture, vecteur d'attractivité

Engagée dans un processus de fort développement culturel, Orléans, au travers de sa politique d'investissement significatif et de soutien aux projets culturels et artistiques, entend répondre aux enjeux suivants :

- affirmer Orléans comme une ville d'art, de culture et de patrimoine qui compte parmi les grandes métropoles,
- placer l'art et la culture au cœur des modes de vie des publics et en particulier sur l'espace public,
- assurer le développement des grands établissements culturels, valoriser les collections patrimoniales et faciliter l'accès aux pratiques culturelles et artistiques par le soutien aux jeunes talents, aux associations et compagnies artistiques.

En 2024, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus, les dépenses effectuées au titre de la politique culturelle se sont établies à 23,9 M€ (y compris frais de personnel), dont 4,2 M€ au titre des programmes d'investissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu - Musée historique et archéologique ont été transférés à la Ville d'Orléans notamment afin de pouvoir engager les études et réaliser les travaux au niveau du Musée des Beaux-arts d'Orléans et pour que la Métropole d'Orléans se sépare d'une partie de ses compétences facultatives.

Le budget 2024 a permis de garantir la présence de l'art sur l'espace public au travers de performances, d'expositions et de propositions artistiques.

La 2^{ème} édition du Grand Piano festival d'une durée de 5 jours a constitué un moment fédérateur et joyeux sur plusieurs sites de la ville avec Zaho de Sagazan comme grande tête d'affiche. Le coût net de cet évènement s'élève à 0,304 M€ avec 0,419 M€ de dépenses et 0,115 M€ de recettes.

2.1.1. Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques

Les structures du théâtre (2,628 M€) : l'intégralité des subventions au fonctionnement ou aux projets a été versée en 2024 au bénéfice de la Scène Nationale, du CDNO, du CADO et du CCNO.

L'aide apportée aux associations et aux structures partenaires (1,635 M€) sont :

- la contribution versée à l'Astrolabe/Polysonik, Scène de musiques actuelles (0,595 M€), intégrant le festival Hop Pop Hop ;
- une subvention de 0,120 M€ à Orléans Concours International ;
- le soutien de l'association Musique et Equilibre, implantée à l'Argonaute (0,085 M€) pour favoriser l'accès à la pratique musicale des habitants en particulier du quartier de l'Argonne.
- Parmi les autres bénéficiaires des aides financières apportées en 2024 aux partenaires culturels, figurent aussi :
 - Orléans Concerts (0,217 M€) ;
 - Le 108 (0,100 M€) ;
 - Musique municipale (0,053 M€) ;
 - le CERCIL (0,050 M€) ;
 - les autres aides attribuées au titre du soutien du secteur associatif et de la création représentent 0,415 M€.

2.1.2. Les établissements culturels et l'action culturelle

Le réseau des médiathèques, (0,493 M€, hors frais de personnel) a poursuivi la modernisation de son projet et de son rapport aux usagers. Les actions culturelles s'y développent en partenariat avec les acteurs locaux artistiques, éducatifs et sociaux.

Le centre Charles Péguy (0,022 M€) a intégré le réseau des médiathèques depuis janvier 2020, l'essentiel de son fonds étant constitué des archives de Charles Péguy et d'une importante collection de presse de la Belle époque.

Le conservatoire, (0,321 M€, hors frais de personnel), a poursuivi en 2024 son engagement dans un nouveau projet valorisant les pratiques collectives, les nouvelles esthétiques artistiques, les partenariats renforcés avec les acteurs des musiques actuelles. A ce titre, il a reconduit la mise en œuvre du projet Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale DEMOS (0,179 M€) en partenariat avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et l'Orchestre symphonique d'Orléans. La nouvelle cohorte compte 86 enfants.

Les archives municipales (0,042 M€) ont pu continuer à assurer leur rôle de diffusion des connaissances sur l'histoire de la ville grâce notamment à l'avance gagnée les années précédentes sur la médiation numérique.

Le théâtre Gérard Philipe, (0,128 M€) a poursuivi sa programmation jeune public, et conforté son rôle d'accueil d'artistes au travail. La saison 2023/2024 a poursuivi la collaboration avec les partenaires du spectacle vivant.

La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,057 M€) s'ouvre aux associations locales comme aux artistes de renommée nationale ou internationale et a proposé encore de belles expositions : statues et œuvres en céramique, exposition de l'histoire culturelle du quartier de La Source, exposition photographique à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine 2024, salon des artistes Orléanais .

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2024, le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu-Musée Historique et Archéologique ont été transférés à la Ville d'Orléans.

La Maison Jeanne d'Arc (0,003 M€) est dotée d'un espace multimédia et d'un centre de recherche et de documentation sur Jeanne d'Arc permettant au grand public d'en apprendre davantage sur cette période de l'histoire.

Le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE) propose quatre niveaux d'expositions ainsi que des ateliers et conférences. Le MOBE est un musée de culture scientifique permettant de comprendre l'évolution du vivant et ses capacités d'adaptation, les liens entre vivant et minéral ou encore le fonctionnement des milieux (0,562 M€).

Le Musée des Beaux-Arts (0,554 M€) propose des expositions temporaires d'envergure nationale, ainsi que des cycles de conférence et des ateliers pour enfants :

- en 2024, plusieurs d'expositions (y compris transport des œuvres) ont été réalisées avec notamment, le démarrage de l'exposition Guido Reni (0,171 M€), l'exposition dessins hollandais (0,069 M€) et l'exposition Johan Creten (0,058 M€) ;
- l'entretien et le fonctionnement courant (fournitures, frais de nettoyage, communications, maintenance...) du musée pour 0,244 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0,174 M€ et comprennent principalement les recettes de billetterie ainsi que les ventes de la boutique.

Le Musée Historique (0,034 M€) : les dépenses correspondent à des dépenses d'entretien, de maintenance, ainsi qu'aux coût des expositions (verre contemporain et Japon).

2.1.3. Les investissements dans les établissements et les monuments historiques

Le programme d'investissements culturels 2024 traduit l'ambition de développement culturel.

La totalité des établissements culturels a été concernée par des investissements importants en 2024 (4,2 M€). Les principaux investissements se sont répartis comme suit :

- Conservatoire de musique (0,869 M€) avec notamment la poursuite de l'étude préalable concernant sa restructuration pour 0,769 M€, le renouvellement du parc d'instruments pour 0,081 M€ ;
- Les grosses réparations (0,761 M€) dans les bâtiments culturels et les monuments historiques ;
- Musée des beaux-arts (0,745 M€) avec la poursuite des études dans le cadre du programme de réaménagement (0,208 M€), l'enrichissement et la restauration des collections (0,332 M€), et les divers équipements, aménagements et réparations (0,205 M€) ;
- Médiathèques (0,524 M€) avec l'acquisition de documents, les numérisations du réseau et des collections travaux sur les bâtiments et les acquisitions de livres ;
- La poursuite des études pour la future scène de musiques actuelles d'Orléans (0,507 M€) ;
- Musée historique : (0,137 M€) avec la poursuite des travaux de grosses réparations (0,062 M€), l'acquisition- restaurations de collection (0,049 M€), et l'acquisition de matériel numérique (0,25 M€) ;
- Le musée – MOBE (0,144 M€) dont 0,079 M€ d'investissements courants ;
- Le théâtre Gérard Philippe avec des travaux d'aménagements et pour la régie (0,078 M€) ;
- Notre Dame de Recouvrance avec la poursuite des travaux de rénovation (0,065 M€) ;
- Diverses réparations sur les orgues (0,048 M€) ;
- Restauration des statues (0,034 M€).

2.1.4. La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire

En 2024, le budget (0,062 M€ en fonctionnement et 0,009 M€ en investissement) a permis de poursuivre la politique de mise en valeur du patrimoine d'Orléans dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

Les actions culturelles proposées tout au long de l'année ont touché un public local mais aussi extérieur afin de faire du service un outil de promotion du territoire orléanais, en lien avec l'Office de tourisme.

Le service met en place :

- une offre de découverte saisonnière (printemps, été, automne) du patrimoine orléanais diversifiée et accessible aux publics locaux, adultes et enfants. Ce sont des visites-guidées, des ateliers pratiques et des spectacles ;
- des actions éducatives pour le public scolaire avec du matériel adapté ;
- des supports de connaissance du patrimoine sous forme de publications ;
- le développement d'outils de communication dont un nouveau stand ;
- la mise en œuvre de projets particuliers de médiation culturelle, incluant des outils numériques : audioguide par Natasha St-Pier, concours photo, enregistrement pour la grande roue, numérisation 3D ;
- un soutien aux projets liés à l'histoire et l'architecture d'Orléans auprès des services qui en font la demande.

En 2024, un budget particulier a été dévolu à la rédaction et la valorisation d'un dossier de demande de renouvellement de la convention décennale Ville d'art et d'histoire ainsi que l'enrichissement du centre de documentation et l'achat de matériel divers pour assurer les visites et la vie du service.

En 2024, de nouvelles visites ont été proposées au public sur l'histoire des lieux culturels d'Orléans et la période de la Seconde Guerre mondiale (1 959 personnes). Le service a pris part aux Fêtes de Jeanne d'Arc (1 430 personnes au stand), aux Journées du Patrimoine (1 902 personnes en visites et au stand) et à la journée d'accueil des nouveaux étudiants.

En 2023-2024, les visites proposées au public scolaire ont continué à remporter un vif succès auprès des établissements avec 122 classes accueillies, soit près de 2 741 élèves.

Les recettes du service (0,013 M€) proviennent :

- des visites grand public ;
- des visites scolaires et des groupes ;
- d'une subvention accordée par la DRAC Centre-Val de Loire.

2.1.5. Relations internationales

En 2024, de nombreuses actions ont pu être conduites (0,161 M€ en dépenses et 0,139 M€ en recettes) :

- Célébrations du 30ème anniversaire du jumelage avec la ville de Lugoj en Roumanie. Pour célébrer cet anniversaire un programme d'animations et d'évènements a été mis en place tout au long de l'année : expositions, spectacles, concerts.
Une délégation de Lugoj a été accueillie aux Fêtes de Jeanne d'Arc afin de renouveler le serment de jumelage.
- Le travail partenarial Münster s'est poursuivi avec l'accueil de volontaires franco-allemands des territoires dans chacune des deux villes. Leur travail a permis d'organiser des évènements autour de la journée franco-allemande et de proposer des animations aux enfants des centres de loisirs.
- La coopération décentralisée avec Parakou s'est poursuivie et la convention 2022-2024 a fait l'objet d'ajustements pour tenir compte des évolutions de contexte.
- La semaine du partenariat Orléans Parakou s'est déroulée du 18 au 24 novembre à la maison des associations. Cette année, la thématique du concours de dessin était « Dessine-moi ton sport ».
- Enfin l'année 2024 a été marquée par la finalisation et l'évaluation du projet « accès à l'eau des populations de Parakou » qui a permis d'augmenter nettement la proportion de la population ayant accès à l'eau potable.
- Fin 2024, un nouveau partenariat a vu le jour avec la ville de Soumy en Ukraine dans les domaines de la commémoration d'évènements historiques, la culture, l'éducation, la médecine et le développement économique.

Au-delà des actions conduites sur son territoire, la Ville a souhaité s'impliquer dans des projets en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels au niveau international. Elle a donc décidé de soutenir le projet Help Congo conduit par l'association Beauval Nature. Elle a également noué un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour accompagner le projet « Agir Sénégal ».

2.2. Les principaux évènements et animations 2024

2.2.1. Les fêtes de Jeanne d'Arc

La Ville a célébré en 2024 le 595^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans du 29 avril au 8 mai 2024 avec les temps forts incontournables que sont :

- la Cérémonie de remise de l'épée suivie de l'entrée de Jeanne d'Arc par la Porte Bourgogne le 29 avril et de la chevauchée de Jeanne d'Arc le 1er mai ; ces manifestations sont portées par l'association Orléans Jeanne d'Arc ;
- le 7 mai, à l'issue de la cérémonie de remise de l'étendard, à laquelle a participé le chanteur Luc Arbogast aux côtés de percussionnistes, dans une ambiance aux couleurs de veillée d'armes du 7 mai 1429 et au cours de laquelle la Musique Municipale d'Orléans, la chorale johannique spécialement constituée et les chanteurs lyriques ont joué la nouvelle orchestration de la Cantate à l'étendard de Thibaut VUILLERMET, était présenté le nouveau son et lumière créé pour l'occasion, suivi du retour du Set électro sur le parvis du Théâtre d'Orléans ;
- le 8 mai a ensuite fait place aux traditionnels hommages à Jeanne d'Arc, au défilé militaire et cortège commémoratif ;
- quant au Marché médiéval situé au Campo Santo, il s'est tenu du 5 au 8 mai et le campement médiéval à la Source, pour sa 8ème édition, s'est déroulé pendant les vacances scolaires le vendredi 3 mai, date ayant permis l'accueil des centres de loisirs.

Ainsi le budget 2024 s'est établi à 0,876 M€ en dépenses de fonctionnement avec 0,768 M€ qui ont concerné les dépenses événementielles, 0,081 M€ ont financé la communication de l'événement et 0,028 M€ ont permis la prise en charge des frais protocolaires liés aux cérémonies et hommages. Par ailleurs, le montant des recettes s'est élevé à 0,067 M€.

Le budget d'investissement s'est établi à 0,093 M€ avec principalement le financement du spectacle Son et Lumière 2024 et le remplacement de dix-huit drapeaux des blasons Jeanne d'Arc de la rue Jeanne d'Arc.

2.2.2. Bateau : « Inexplosible »

En 2024, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 0,029 M€ et concernent principalement la mise en sécurité du bateau.

Les recettes (0,013 M€) concernent les loyers dus de l'Inexplosible et le remboursement des charges (fluides et autres) par l'exploitant ainsi que la quote-part de l'assurance remboursée par l'exploitant.

Les investissements (0,030 M€) correspondent à une intervention sur le système d'éclairage ainsi que de l'entretien courant.

2.2.3. L'animation des quais

Entre juin et septembre 2024, la Ville a proposé un programme d'animation tout public sur les quais de Loire : expositions, concerts en plein air, activités sportives, promenades en bateaux. Cette programmation a été organisée en lien avec les acteurs orléanais et les associations locales. Une nouvelle exposition photographique en lien avec le sport a été proposée sur la promenade des quais ainsi qu'une nouvelle saison de spectacles jeunes publics et de concerts éphémères et de la Fête des Duits.

Les guinguettes ont également repris leur quartier : « Le Boui-Boui » à la Capitainerie (exploitant SARL Le Bou-Boui), « Le Ponton » sur le ponton quai du Châtelet (exploitant association Shruti Box et SAS Neuf parfait) et « La Paillote » quai de Prague (exploitant association Nanoprod).

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 0,154 M€ dont 0,080 M€ de subventions versées, le reste correspondant à des animations, expositions, opérations de grutage, acquisition de petit équipement...

Les investissements réalisés (rampe d'accès, enceintes de diffusion...) se sont élevés à 0,038 M€.

2.2.4. 14 juillet

En amont du feu d'artifice, une retraite aux lampions accompagnée d'une fanfare a été organisée le long de la Loire depuis le quai du Châtelet. Elle permet de faire cheminer les badauds jusqu'au pont de l'Europe.

En 2024, les festivités se sont déroulées le samedi 13 juillet autour d'un feu d'artifice tiré depuis le pont de l'Europe et sonorisé sur les têtes Sud et Nord du pont. Celui-ci a été suivi d'un bal populaire animé par un orchestre sur l'esplanade de la tête nord. Une offre de restauration et de buvette étoffée par rapport à l'année dernière complétait le dispositif ; à cela s'est ajoutée la présence d'un Dj sur scène en amont du feu d'artifice.

Les deux temps forts, feu d'artifice et bal, sont organisés par les communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean de la Ruelle et Orléans.

Le lendemain, dimanche 14 juillet, 3 spectacles ont été proposés sur la place et les quais de Loire. Le public nombreux dans cette partie du centre-ville a pu profiter d'animations familiales, visuelles et musicales.

Les dépenses liées au feu d'artifice et les coûts techniques du bal sont partagés avec les villes de Saint-Jean de la Ruelle et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. La convention de groupement de commande entre les 3 communes a été signée pour une durée de 3 ans.

Au global, le budget des festivités du 13 et 14 juillet 2024 s'établit à 0,079 M€ pour la ville d'Orléans.

2.2.5. Le Festival de Loire

La 12^{ème} édition du Festival de Loire se déroulera du 24 au 28 septembre 2025.

En 2024, les premières dépenses permettant de préparer l'édition 2025 s'élèvent à 0,562 M€.

Le marché « Rassemblement de bateaux » a été relancé en 2024 pour les éditions 2025 et 2027 du Festival de Loire et a été attribué à Evénements Voiles Traditions. Pour ce dernier, il convient de noter qu'il est passé dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole.

Le marché « Scénographie, direction artistique et réalisation technique » a également été relancé en 2024 et a été attribué au groupement 1,618/JBL.

Le budget restant est consacré notamment aux frais liés aux secours et à la sécurité des personnes, aux frais techniques annexes, à la SACEM et intègre les subventions aux marinières.

2.2.6. Le marché de Noël

Afin de répondre à l'objectif d'attractivité du centre-ville pendant cette période de fête et de création d'un parcours qui incite à la déambulation des visiteurs, le Marché de Noël 2024 a de nouveau été implanté sur 3 places centrales du centre-ville (place du Martroi, place de la Loire et place de la République).

Le marché de Noël 2024 a renforcé son offre commerciale alternative en favorisant les circuits courts, l'artisanat (19 chalets) et la production alimentaire locale (8 chalets) notamment. Ce travail a été impulsé depuis plusieurs années en partenariat avec la Métropole, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Centre Val de Loire et la Chambre d'Agriculture du Loiret, coopérations.

Aussi, le marché de Noël a de nouveau été construit avec l'artisanat au centre de la manifestation sur la place du Martroi. Le pôle « développement durable, artistes locaux et producteurs locaux » a lui aussi été installé place du Martroi. Une quarantaine de chalets revendeurs non alimentaires

et alimentaires complétaient le dispositif au pied de la Grande Roue. Un second manège a également été installé sur la place du Martroi, cela a permis de renforcer l'attractivité générale du marché de Noël et son aspect vivant)

Le nombre de chalets sur la place de la République a été réduit et uniquement dédiée à un pôle alimentaire autour du chalet du Père Noël et d'un manège.

La place de la Loire a construit son attractivité par la mise en place d'un espace de déambulation féérique et d'un manège. Sur cette place l'offre de restauration a été assumée par les restaurateurs de la place. Sur ces 2 places l'ouverture s'est prolongée jusqu'à la fin des vacances scolaires (jusqu'au 5 janvier 2025)

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 0,383 M€, avec un montant de recettes de 0,319 M€ soit un coût net de 0,064 M€.

2.2.7. Régie évènementielle

En 2024, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 0,139 M€ et correspondent à des dépenses de petit matériel, maintenance...

En investissement, les investissements se sont élevés à 0,087 M€ (barrières anti intrusion, divers équipements...).

2.2.8. Les commémorations

Les actions mémorielles en 2024 ont été les suivantes (0,106 M€) :

- les cérémonies patriotiques traditionnelles et exceptionnelles à l'occasion d'anniversaires ;
- la célébration du 80^e anniversaire de la libération d'Orléans avec une manifestation de grande envergure (bal, défilé de véhicules...) ;
- la rénovation des bornes Patton pour le 80^e anniversaire de la libération d'Orléans ;
- la cérémonie de célébration du quartier SONIS avec mise à l'honneur des régiments, le dévoilement de plaque de rues et l'hommage à Roger Toulouse ;
- la dénomination du palais des sports Jean Ros ;
- l'hommage à Roger Toulouse, jardin Hélène Cadou ;
- l'hommage aux anciennes personnalités orléanaises.

Les associations du monde combattant ont été soutenues à hauteur de 0,009 M€.

PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

L'équipe municipale d'Orléans a fait du développement durable un axe majeur de son action politique dans tous ses domaines d'intervention (éducation, culture, évènementiel, logement, transport, emploi et développement économique).

Elaboré en concertation avec les Orléanais en 2006, l'Agenda 21 de la Ville d'Orléans a favorisé la prise de conscience collective et de nombreux projets ont rapidement été initiés, notamment l'élaboration d'un Plan Biodiversité et d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un bilan carbone des activités municipales, d'un audit énergétique des équipements, d'une charte «objectif zéro pesticide », d'une charte de l'arbre en ville et d'un Plan Local d'Urbanisme affirmant l'identité de « ville-jardin » d'Orléans.

Orléans poursuit un important programme de rénovation de son patrimoine, incluant un volet d'amélioration de leur performance énergétique (isolation, renouvellement des chaudières, optimisation de la régulation thermique). Elle s'engage aux côtés d'Orléans Métropole dans la mise en œuvre de la feuille de route en faveur de la Transition écologique, démarche mise en visibilité dans le cadre des Assises de la Transition qui se sont tenues en 2021.

Avec le contrat de délégation de service public Restauration Collective, Orléans soutient l'économie locale et lutte contre l'augmentation des gaz à effet de serre en favorisant les circuits courts. Ainsi, le délégataire sert plus de 60% de produits responsables, dont une peu plus 50% de produits locaux. Les producteurs locaux sont les mêmes depuis 5 ans, et chaque année l'offre locale est renforcée avec de nouveaux producteurs qui viennent compléter les approvisionnements territoriaux, tout en consolidant les partenariats historiques.

La Ville conduit par ailleurs une politique de développement des transports doux et aménage chaque année de nouveaux itinéraires et des stationnements sécurisés pour les cyclistes ainsi que des espaces partagés entre automobiles – piétons – cyclistes (compétence transférée à Orléans Métropole à compter de 2018).

Le Plan Biodiversité s'est concrétisé notamment par la réalisation de l'Inventaire de Biodiversité Communale en 2019 et l'élaboration en 2023 de la feuille de route Transition de la Ville d'Orléans. Avec l'ambition d'en faire une "Ville Jardin", la Municipalité souhaite apporter aux orléanais le bénéfice de l'ensemble des services rendus par la nature, un cadre de vie de qualité et de multiples espaces verts. Depuis 2021, plusieurs parcs ont ainsi été labélisés Ecojardin, la référence en matière de gestion écologique, le parc de la Fontaine de l'Etuvée, le Jardin des plantes, le Parc floral, le nouveau parc Berthe-Morisot, l'ancien cimetière végétalisé et le cimetière naturel de la Source.

De plus, la Ville facilite la création de micros-espaces verts dans les quartiers avec la désimperméabilisation et la plantation en pleine terre de micro-espaces, la végétalisation des façades ou encore des jardipallettes mises à disposition des habitants et des associations. Lors des opérations de rénovation de l'espace public, la préservation et la recherche de nouveaux espaces verts sont prioritaires. En 2024, la Ville d'Orléans a conservé ses quatre fleurs du label Ville et Villages Fleuris.

Dans le domaine de l'eau, Orléans poursuit ses actions de préservation et de valorisation de la ressource en eau et de protection des zones de captage (Orléans dispose de trois captages prioritaires). Aux côtés d'Orléans Métropole, la gestion efficace du service public d'eau potable avec la mise en œuvre de solutions innovantes permet de maintenir ou d'améliorer la qualité des eaux en milieu naturel.

Les actions et projets de la Ville intègrent systématiquement les préoccupations environnementales et traduisent l'engagement politique de la municipalité en matière de développement durable.

- Plan Climat Air-Energie (0,113 M€) :
 - assistance à maîtrise d'ouvrage portée par la SPL Orléans Energie créée en 2024 (0,090 M€) ;
 - études de préfaisabilité de la faune et de la flore (0,015 M€) et pédagogique dans le cadre du projet agrivoltaïque de Saint Cyr en Val (projet de la ferme des Saints Pères) (0,008 M€).
- Gestion de la ressource en eau (0,015 M€) : la Ville d'Orléans verse une contribution financière obligatoire à l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret pour l'entretien des berges lui appartenant (0,013 M€).
- Démarche de développement territorial et Biodiversité (0,098 M€) : en 2024, la Ville a organisé les 24h de la biodiversité (0,045 M€). Elle a également renforcé son aide à la préservation de la faune et la flore notamment à destination du Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire (0,040 M€) et la protection de la faune sauvage (0,011).
- La ville d'Orléans poursuit son engagement en faveur de la biodiversité au travers de deux conventions de partenariat, avec le Zoo de Beauval d'une part et la Ligue de Protection des Oiseaux d'autre part (0,070 M€).

En 2024, 0,563 M€ ont été versés au titre du solde pour l'acquisition d'actions de la société publique locale (SPL) Orléans Energie.

Le territoire d'Orléans est exposé à différents risques d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain), climatique (tempêtes, orages, chutes de neige...), technologique (industriels, transports de matières dangereuses et à degré moindre nucléaire) ou sanitaire (pandémie).

Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été menées parmi lesquelles :

- la consolidation des anciennes carrières et des tréfonds de la rue de la Grille (0,142 M€) ;
- la finalisation de l'aménagement du Poste de commandement de gestion des crises (0,008 M€) et maintenance préventive de ce PC (0,011 M€) ;
- le conventionnement avec divers organismes de prévention des risques potentiels : le CEPRI (0,015 M€) et l'association SPELEO Loiret Cartographie carrière (0,005 M€).

En 2024, la gestion du péril rue de Bourgogne (0,072 M€) a été poursuivie avec notamment la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et le contrôle extérieur des travaux par le CEREMA (0,046 M€). Par ailleurs, un versement à 3 propriétaires d'indemnités de démolition de leurs logements situés rue de Bourgogne a été effectué (0,219 M€).

Dans ce contexte de gestion des risques majeurs, des recettes (0,074 M€) ont été perçues en 2024 et concernent deux subventions : une attribuée au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour la création d'un poste de commandement en situation de crise (0,058 M€), la seconde par la direction départementale des territoires au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs pour le comblement d'une partie de la carrière souterraine Saint Vincent située sous le palais des sports (0,017 M€).

PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE

4.1. Présentation budgétaire consolidée par grandes masses (budget principal et budgets annexes)

Le compte financier unique 2024 présente :

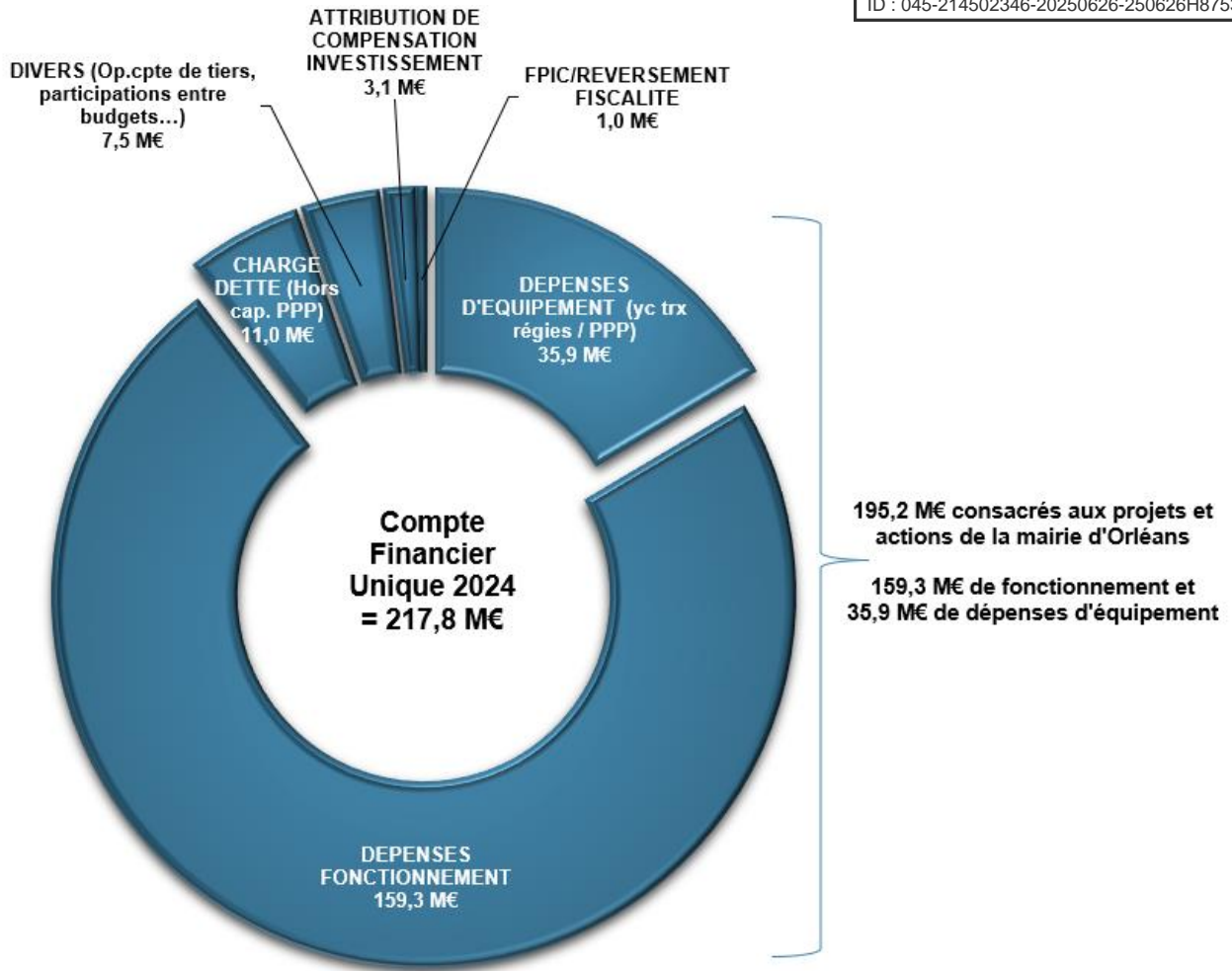
- des dépenses réelles de fonctionnement de 165,7 M€ (hors travaux en régie) ;
- des recettes réelles de fonctionnement de 195,2 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de 52,1 M€ (comprenant les travaux en régies, le PPP et l'attribution de compensation d'investissement) ;
- des recettes réelles d'investissement de 56,7 M€.

INVESTISSEMENT	CFU 2023	CFU 2024	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	71,3 M€	73,3 M€	2,8%	2,0 M€
dont recettes réelles	33,7 M€	36,7 M€	8,8%	3,0 M€
dont emprunt	0,0 M€	20,0 M€		20,0 M€
dont recettes d'ordre	37,6 M€	16,6 M€	-55,9%	-21,0 M€
DEPENSES CUMULEES	92,6 M€	64,8 M€	-30,0%	-27,8 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	43,1 M€	35,9 M€	-16,7%	-7,2 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	4,1 M€	4,5 M€	8,6%	0,4 M€
dont Attribution de compensation (investissement)	3,6 M€	3,1 M€	-15,3%	-0,6 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	9,0 M€	8,6 M€	-5,0%	-0,5 M€
dont dépenses d'ordre	32,7 M€	12,8 M€	-61,0%	-19,9 M€

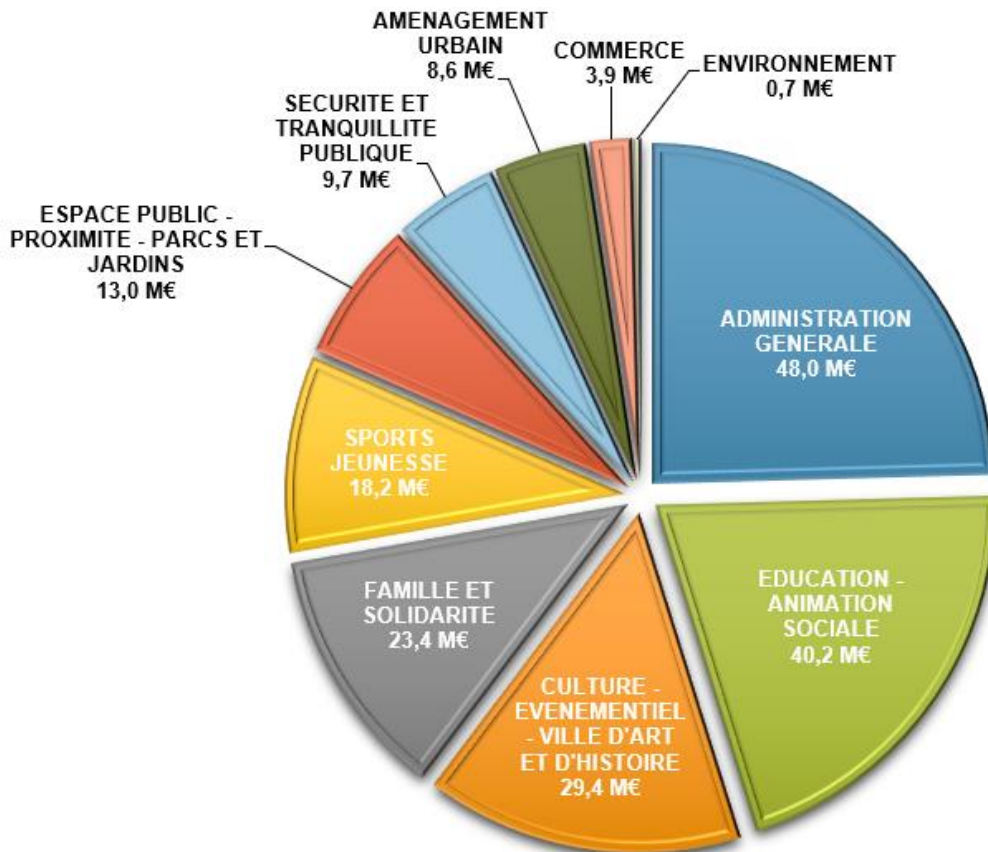
FONCTIONNEMENT	CFU 2023	CFU 2024	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	194,4 M€	204,3 M€	5,1%	9,9 M€
dont recettes réelles	187,8 M€	195,2 M€	3,9%	7,4 M€
dont recettes d'ordre	6,6 M€	9,2 M€	38,6%	2,6 M€
DEPENSES CUMULEES	166,4 M€	178,7 M€	7,4%	12,3 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	154,9 M€	165,7 M€	7,0%	10,8 M€
dont dépenses d'ordre	11,5 M€	13,0 M€	13,0%	1,5 M€

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	154,9 M€	165,7 M€	7,0%	10,8 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	187,8 M€	195,2 M€	3,9%	7,4 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	59,9 M€	52,1 M€	-13,1%	-7,8 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	33,7 M€	56,7 M€	68,1%	23,0 M€

TOTAL DEPENSES REELLES	214,8 M€	217,8 M€	1,4%	2,9 M€
-------------------------------	-----------------	-----------------	-------------	---------------



Les 195,2 M€ consacrés aux projets et actions de la Ville se répartissent de la manière suivante :



4.2. Présentation consolidée des équilibres financiers

Le Compte Financier Unique 2024 présente un niveau d'épargne brute consolidée (après attribution de compensation d'investissement) de 26 M€ et d'épargne disponible de 16,6 M€.

CFU 2024	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	BA ANIMATION SOCIALE	CUMULS
Recettes de gestion (1)	187,695 M€	0,588 M€	4,370 M€	192,653 M€
Dépenses de gestion (2)	158,112 M€	0,418 M€	4,355 M€	162,886 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	29,583 M€	0,170 M€	0,015 M€	29,768 M€
Frais financiers / PPP (4)	2,433 M€			2,433 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,386 M€		0,015 M€	0,400 M€
Produits Exceptionnels (6)	2,094 M€			2,094 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	28,858 M€	0,170 M€	0,000 M€	29,029 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,052 M€			3,052 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	25,806 M€	0,170 M€	0,000 M€	25,977 M€
Remboursement de capital (10)	9,406 M€			9,406 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	16,400 M€	0,170 M€	0,000 M€	16,571 M€

PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

L'exercice 2024 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 25,8 M€, une épargne disponible de 16,4 M€ en baisse de - 2,5 M€ par rapport à 2023 et présente un résultat net positif de 11,8 M€.

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Recettes courantes de fonctionnement	174,2	186,5	187,7
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	142,4	151,4	158,1
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	31,8	35,1	29,6
Charges exceptionnelles	0,2	0,6	0,4
Produits exceptionnels (hors cession)	0,3	0,3	2,1
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	34,8	31,3
Intérêts de la dette	1,1	2,4	2,4
Epargne brute / Autofinancement brut	30,9	32,4	28,9
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,1
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	27,3	28,8	25,8
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	9,3	9,8	9,4
Epargne disponible / Autofinancement net	18,0	18,9	16,4
Dépenses d'investissement	25,9	46,5	39,6
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	21,8	42,3	35,1
Recettes propres d'investissement	16,7	9,3	9,5
dont reprise provision pour propre assureur (1068)	0,0	0,0	0,0
Emprunt d'équilibre	9,0	0,0	20,0
Résultat de l'exercice	17,7	-18,2	6,3
Résultats antérieurs	5,9	23,7	5,5
Sous-total résultat global de clôture	23,7	5,5	11,8
Résultat global de clôture	23,7	5,5	11,8
Reports (dépenses)	24,1	0,7	0,7
Reports (recettes)	7,1	1,9	0,7
Résultat après reports	6,6	6,7	11,8
Encours dette bancaire au 31/12/N	76,7	67,6	79,0
Encours dette non bancaire au 31/12/N	13,2	12,4	11,6
Encours dette total au 31/12/N	89,9	80,0	90,6

Fin 2024, l'encours de dette de la ville d'Orléans s'établit à 90,6 M€ (dont 11,6 M€ de dette PPP). Avec une dette de 761 € par habitant, la Orléans présente un endettement inférieur à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (1 074 € / habitant - source Cabinet FSL 2023).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (taux d'endettement) s'établit à 47,6 % pour Orléans, contre 71,2 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, (source Cabinet FSL 2023).

La capacité de désendettement d'Orléans représente 3,5 années d'épargne brute après attribution de compensation, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville d'Orléans pourrait être remboursée en 3,5 ans, pour un indicateur communément admis entre 10 et 12 ans.

5.1. Les recettes de fonctionnement

5.1.1. Les recettes de gestion courante

Les recettes de gestion courantes apparaissent en progression de 1,2 M€ (+ 0,7 %) par rapport à 2023.

En 2024, plusieurs changements de périmètres viennent perturber la comparaison entre budgets avec :

- la petite enfance désormais intégrée au budget principal de la ville ;
- le transfert de compétences de la Métropole vers la ville d'Orléans avec les musées, le complexe du Baron et le Parc Floral.

A périmètre constant, c'est-à-dire après retraitement des éléments non récurrents (Festival de Loire et recettes d'animation sociale) et des éléments listés ci-dessus, les recettes de gestion courante s'affichent en progression de + 3,8 M€ soit + 2,2 %.

EN K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évol° 24/23
Impôts et taxes	113 142	113 109	116 654	119 019	127 013	132 393	5 380
Dotations et participations	29 642	30 549	31 305	29 971	31 486	36 457	4 970
Autres Ressources d'exploitation	23 964	21 965	23 766	25 051	26 931	17 012	-9 919
Atténuations de charges	111	200	83	186	1 048	1 833	785
Recettes de gestion courante	166 860	165 823	171 809	174 227	186 479	187 695	1 216
Transfert de compétences et missions					-14 708	-13 673	
Attribution de compensation (impact transferts)							-3 474
Parc Floral							-581
Petites enfance - recettes							-6 163
Petites enfance - Refacturation masse salariale et convention					-12 977		-3 255
Musées (MBA et Cabu) - MADS et recettes					-1 731		-200
Elements non récurrents					-1 681	-163	
Festival de Loire					-377		-11
Animation sociale en régie					-1 304		-152
Recettes de gestion courante retraitées	166 860	165 823	171 809	174 227	170 089	173 858	3 769

Les principales raisons de l'évolution de ces recettes sont :

- des compensations fiscales sur la taxe foncière et sur la taxe d'habitation sur les logements vacants : + 1,3 M€ ;
- des recettes d'avoir sur factures de chauffage : + 0,9 M€ ;
- des impôts et taxes (hors attribution de compensation) en progression de 0,6 M€ :
 - des recettes de dotation globale de fonctionnement : + 0,5 M€ ;
 - des recettes de CAF : + 0,3 M€ ;
 - du FCTVA : + 0,1 M€ ;
 - des revenus sur immeubles : - 0,1 M€ ;
 - des redevances des délégataires avec le transfert en octobre 2024 de la recette de chaufferie biomasse à Orléans Métropole : - 0,2 M€.

5.1.1.1. Les recettes fiscales : impôts, taxes et compensations fiscales

Les recettes fiscales sont en augmentation de + 5,4 M€ par rapport à 2023, soit + 4 %.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023	
Recettes fiscales et compensations	87 678	89 053	90 120	92 723	101 799	103 014	1%	1 215
<i>dont Contributions directes</i>	83 879	85 170	87 629	90 096	99 358	99 136	0%	-222
<i>dont Compensations fiscales</i>	3 234	3 433	2 136	2 516	2 303	3 587	56%	1 285
<i>dont Rôles supplémentaires / complémentaires</i>	565	451	354	111	138	291	111%	153
Dotation de solidarité communautaire	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	0%	0
Taxe sur l'électricité	2 152	2 039	2 596	2 409	2 461	2 521	2%	60
Taxe additionnelle aux droits de mutation	5 668	4 830	6 423	6 534	5 104	4 267	-16%	-837
Reversement FPIC						1 639		1 639
Autres taxes (droits de place, emplacements publicitaires...)	1 232	774	1 102	940	1 238	1 066	-14%	-172
Ss total recettes fiscales hors att. de compensation	98 462	98 428	101 974	104 338	112 333	114 238	2%	1 906
Attribution de compensation	14 681	14 681	14 681	14 681	14 681	18 155	24%	3 474
TOTAL Impôts et taxes	113 142	113 109	116 654	119 019	127 013	132 393	4%	5 380

Cette évolution s'explique principalement par l'ajustement du montant de l'attribution de compensation versée par la métropole d'Orléans en lien avec le retour du Parc Floral, des musées et du complexe du Baron dans le giron de la ville (+ 3,474 M€), ainsi que la perception du reversement du FPIC pour 1,639 M€.

Rappel des dernières évolutions relatives aux bases taxables nationales :

- Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition est lié au taux d'évolution de l'inflation (indice INSEE IPCH) entre novembre N-1 et novembre N. Pour 2024, le coefficient était de 3,9 %.
- Depuis 2021, les bases taxables des locaux industriels sont abattues de 50 %, la perte de recettes qui en résulte est neutralisée par l'attribution d'une allocation compensatrice.
- En 2023, l'Etat a mis en place l'outil de déclaration en ligne de ses biens immobiliers - GMBI (gérer mes biens immobiliers). Cet outil a créé pour ses deux premières années de nombreuses anomalies dans les bases fiscales. Ainsi, les bases 2023 et 2024 ont été surévaluées entraînant des corrections de l'Etat en cours d'année.
- En 2024, compte tenu de l'entrée de la Ville d'Orléans dans la liste des villes faisant partie des zones dites « tendues », elle ne peut plus appliquer la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). La taxe sur les logements vacants (TLV) est dorénavant mise en place et perçue directement par l'Etat. La recette correspondante est compensée à hauteur des recettes perçues en 2023.

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol° 23/22	
Impôts locaux (TH/TF)	83 879	85 170	87 629	90 096	99 358	99 136	0%	-222
Compensations	3 234	3 433	2 136	2 516	2 303	3 587	56%	1 285
Rôles supplémentaires	565	451	354	111	138	291	111%	153
TOTAL	87 678	89 053	90 120	92 723	101 799	103 014	1%	1 215

A taux de fiscalité constant, les recettes de contributions directes apparaissent en diminution de - 0,222 M€

A la suite du transfert de la THLV vers la TLV au profit de l'Etat. Un reversement est réalisé ce qui porte le montant des compensations fiscales à 3,6 M€, soit + 1,285 M€.

En 2024, le produit fiscal élargi de la ville d'Orléans (produit des impôts locaux + compensations + rôles supplémentaires) augmente de 1 % (+ 1,215 M€) par rapport à 2023.

Les principales autres recettes fiscales évoluent comme suit :

- + 1,639 M€ au titre du reversement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) perçu pour la première fois par Orléans ;
- + 0,060 M€ au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) ;
- - 0,837 M€ au titre des droits de mutation en lien avec la diminution des ventes immobilières à la suite de la remontée des taux d'intérêts bancaires.

5.1.1.2. Les dotations et participations

Les dotations et participations s'établissent à 36,5 M€ en 2024 et apparaissent en progression de + 5 M€. Cette évolution est principalement liée au retour de la direction de la petite enfance dans le budget principal de la ville (+ 4,8 M€).

A périmètre constant, les dotations et participations sont en hausse de + 1,2 M€.

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol° 24/23
Dotation forfaitaire	20 706	20 648	20 437	20 353	20 448	20 411	-36
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohesion Sociale (DSUCS)	4 711	5 067	5 371	5 673	6 003	6 559	556
Dotation nationale de Péréquation (DNP)	0	116	105	94	113	136	23
Sous total Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	25 417	25 831	25 912	26 120	26 564	27 106	543
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	443	443	443	443	443	443	0
Sous total Dotations	25 860	26 274	26 356	26 564	27 007	27 550	543
Etat	756	1 146	780	950	981	1 137	156
Région	111	11	80	42	91	15	-76
Département	77	144	85	30	66	157	91
Communes	537	490	556	609	766	741	-24
Groupements	5	0		3	0	1	1
Autres	2 157	2 130	3 052	1 437	2 241	6 432	4 191
Sous total Participations	3 643	3 920	4 554	3 071	4 144	8 483	4 339
FCTVA de fonctionnement	139	355	392	337	329	424	95
Autres	0	0	4	0	7	0	-7
Sous total Compensations et autres attributions	139	355	396	337	335	424	89
TOTAL Dotations et participations	29 642	30 549	31 305	29 971	31 486	36 457	4 970
Petite enfance						-4 846	-4 846
Musées						-56	-56
Festival de Loire					-224	-5	219
Animation sociale en régie					-1 114	-176	939
TOTAL Dotations et participations retraitées	29 642	30 549	31 305	29 971	30 148	31 374	1 226

Depuis 2013, la baisse des dotations de l'Etat (DGF) représente à fin 2024 une perte annuelle d'environ 9 M€ soit une perte cumulée de plus de 96 M€.

Les participations reçues accompagnent financièrement les projets et actions mis en œuvre par la ville. En 2024, elles représentent 8,483 M€, en hausse de 4,339 M€ par rapport à 2023.

Hors éléments non récurrents et évolution du périmètre (Festival de Loire, petite enfance, musées et reprise en régie de l'animation sociale), les participations sont en progression (+ 0,595 M€) en lien principalement avec la progression des recettes suivantes :

- les aides de l'Etat (1,137 M€) : les contrats aidés au titre des adultes-relais, les contrats uniques d'insertion, les contrats d'accompagnement dans l'emploi (0,352 M€), le conservatoire (0,240 M€), l'organisation des recensements et des élections (0,239 M€), la cité éducative (0,073 M€), la coopération décentralisée avec Parakou (0,030 M€), Faisons-la Ensemble (NEFLE) (0,030 M€), subvention dans le cadre du sport et de la santé (0,030 M€) ;
- les subventions versées par la Région Centre (0,015 M€) : la coopération décentralisée avec Parakou (0,005 M€) et les villes jumelles (0,002 M€) ;
- les subventions versées par le Département du Loiret (0,157 M€) : le conservatoire (0,020 M€), l'évènement Grand Piano Festival (0,007 M€) ainsi qu'une subvention dans le cadre du passage du Tour de France (0,054 M€) ;
- les participations reçues des communes (0,741 M€) pour l'accueil des enfants scolarisés dans les écoles d'Orléans ;
- les autres aides et subventions reçues (6,432 M€) : conventions de partenariat signées notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (accueil périscolaire et EMIS) et d'autres subventions et partenariats.

5.1.1.3. Les autres recettes d'exploitation

En 2024, la Ville d'Orléans a perçu 17,012 M€ (en baisse apparente de - 9,9 M€) de produits issus des autres recettes d'exploitation.

Après retraitement des éléments non récurrents et des évolutions de périmètre (Festival de Loire, reprise en régie de l'animation sociale, petite enfance, musées et parc floral) ces produits sont en diminution de - 0,284 M€ (- 2 %) par rapport à 2023.

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol 2024/2023
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	4 125	2 954	3 373	4 133	4 907	4 764	-143
Etudes (facturation prestation serv. Archéo. Ville)	134	105	15	925	232	556	324
Recettes tarifaires en contrepartie d'un service rendu	2 859	2 508	2 454	2 937	3 427	4 966	1 539
Remboursement salaires CCAS	11 006	11 248	11 431	11 847	12 184	2 913	-9 271
autres produits	2 356	1 864	2 514	1 922	2 047	1 652	-394
Remboursement personnel sports	216	189	184	189	181	226	45
Remboursement personnel culture	1 658	1 516	1 472	1 639	1 731	0	-1 731
Sous total Produits des services, du domaines	22 356	20 384	21 443	23 591	24 708	15 077	-9 631
Revenus des locations d'immeubles	723	502	582	772	1 056	942	-114
Revenus des concessionnaires	577	622	613	558	746	528	-218
Autres	309	457	1 129	129	421	465	44
Sous total Autres produits de gestion courantes	1 608	1 580	2 323	1 460	2 223	1 935	-288
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION	23 964	21 965	23 766	25 051	26 931	17 012	-9 919
Festival de Loire					-36	-3	33
Petite enfance						-1 316	-1 316
Petites enfance - Refacturation masse salariale et convention					-12 977	-3 255	
Parc Floral						-581	-581
Musées					-1 731	-144	1 587
Animation sociale en régie					-189		189
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION RETRAITEES	23 964	21 965	23 766	25 051	11 997	11 713	-284

Cette évolution s'explique par :

- les redevances d'occupation du domaine public et d'autres redevances : - 0,143 M€ principalement dû à la diminution des droits de stationnement sur voiries (- 0,384 M€) et la progression de recettes de redevances d'occupation du domaine public (+ 0,137 M€) ;
- la facturation des prestations du service archéologie de la ville : + 0,324 M€ ;
- les recettes de tarification (EMIS, sport, jeunesse, conservatoire, autres prestations...) : + 1,539 M€ comprenant le retour dans le giron de la ville du Parc Floral (+ 0,440 M€), les redevances au titre de la petite enfance (+ 1,223 M€), les recettes des musées (+ 0,118 M€) compensée par la perte de recette liée à la reprise en régie de l'animation sociale en 2023 et désormais comptabilisée dans un budget annexe (- 0,189 M€) ;
- les remboursements de personnel : - 11 M€ en lien essentiellement avec la réintégration dans le budget principal de la petite enfance (-9,3 M€) et le retour des musées dans le giron de la ville (- 1,7 M€) ;
- les autres produits : - 0,394 M€ comprenant essentiellement la baisse de recette liée à la nouvelle convention de partenariat passée avec le CCAS à la suite du retour de la petite enfance dans le budget principal ;
- les revenus des locations d'immeubles (locations de salles et baux) : - 0,114 M€ ;
- les revenus des concessionnaires de DSP : - 0,218 M€ à la suite du transfert en octobre 2024 de la redevance chaufferie biomasse désormais perçue par la Métropole dans le cadre de la nouvelle DSP. Cette recette fera l'objet d'une compensation via l'attribution de compensation lors d'une CLECT courant 2025.
- les autres produits de gestion courante : + 0,044 M€.

5.1.1.4. Les atténuations de charges

En 2024, les sommes remboursées à la Ville représentent 1,833 M€ (+ 0,785 M€ par rapport à 2023) et correspondent principalement à des avoirs sur factures ainsi qu'à des remboursements de charges.

5.1.1.5. Les produits financiers, les recettes exceptionnelles et les reprises de provisions

Par rapport à l'exercice 2023, les recettes exceptionnelles (2,506 M€) apparaissent en augmentation de + 1,769 M€.

en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évol° 2024/2023
Produits financiers	27	0	-	28	1	1	- 0
Produits exceptionnels	6 254	154	1 349	382	719	911	192
Reprise de provisions	254	182	31	167	18	1 594	1 577
TOTAL	6 535	336	1 380	577	737	2 506	1 769

Cette hausse concerne principalement :

- des cessions foncières pour 0,412 M€ (- 0,307 M€ par rapport à 2023) :

Opérations réalisées en 2024	Montant en K€
CESSION ESPACE ENHERBE RUE DES DROITS DE L'HOMME	380
CESSION ACTIONS FLEXOR SPL ENERGIES	3
CESSION DIVERSES (véhicules, pièces, petits équipements...)	29
TOTAL	412

- des reprises de provisions (1,594 M€ soit + 1,577 M€ liés aux reprises de provision sur compte épargne temps et compte épargne retraite) avec la mise en place d'un nouveau mode de calcul.

5.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante de fonctionnement progressent de + 6,855 M€ (+ 8,667 M€ hors éléments non récurrents).

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 24/23
Charges à caractère général	29 620	30 477	27 575	31 205	35 226	38 234	43 633	14% 5 400
Charges de personnel	78 826	78 989	79 008	79 103	83 125	89 869	92 527	3% 2 659
Autres charges de gestion (dt subventions)	24 601	22 787	23 563	23 161	23 363	22 731	21 496	-5% -1 235
Divers (FPIC...)	1 603	1 362	1 179	1 258	1 093	982	1 014	3% 32
Dépenses de gestion courante	134 650	133 615	131 326	134 728	142 807	151 816	158 671	5% 6 855
Charges financières	1 365	1 242	1 111	978	1 095	2 433	2 433	0% 0
Charges exceptionnelles	44	86	26	80	82	85	51	-40% -34
Provisions	43	131	170	285	83	467	335	-28% -133
TOTAL DEPENSES REELLES	136 102	135 074	132 632	136 070	144 068	154 801	161 489	4% 6 688
Opérations d'ordre	13 886	18 857	10 316	12 453	11 321	11 358	12 844	
Total dépenses de fonctionnement	149 988	153 931	142 948	148 523	155 389	166 159	174 333	
Transferts de compétences et missions	0	0	0	0	0	-12 798	-12 151	
Petite enfance							-1 462	
Reprise Anim'Orléans (yc masse salariale)						-3 855	-2 630	
Subventions CCAS (petite enfance)						-8 943	-5 170	
Musées							-588	
Parc Floral (yc masse salariale)							-1 424	
Complexe du Baron							-876	
Elements non reccurrents	0	0	0	0	0	-2 285	-1 121	
Festival de loire						-1 860	-562	
Travaux en régies						-424	-559	
Dépenses de gestion courante retraitées	134 650	133 615	131 326	134 728	142 807	136 733	145 400	6% 8 667

5.2.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 96,153 M€ tous budgets confondus pour un nombre total d'ETP au 31 décembre 2024 de 1 807 ETP.

La poursuite de la stratégie de maîtrise de la masse salariale

Compte-tenu de son volume financier, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur pour le budget de la ville d'Orléans. La stratégie clairement affichée de maîtrise de la masse salariale, engagée depuis plusieurs exercices, se poursuit afin de dégager des marges de manœuvre pour investir au profit des orléanais.

Mesures nationales

Cette maîtrise de la masse salariale se fait dans un contexte national où l'Etat a poursuivi les mesures prises en faveur des agents publics : augmentation de 1,5 % de la valeur du point au 1er juillet 2023 avec un effet année pleine en 2024, rehaussement des bas des grilles indiciaires des agents de catégorie C et B, revalorisation à 75 % du remboursement domicile/travail. Par ailleurs en 2024, plusieurs mesures ont été décidées : augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 pour tous, et mise en place du bonus attractivité pour les agents travaillant avec la petite enfance au 1er janvier 2024.

Mesures internes

Afin de revaloriser les plus bas salaires, renforcer l'attractivité de la collectivité et limiter les départs des agents, une enveloppe a été consacrée à la revalorisation des régimes indemnitaires, comme la collectivité s'y était engagée en 2021.

Direction de l'éducation

Afin d'améliorer le service aux usagers et assurer de meilleures conditions de travail pour les agents, des CDD à temps plein ont remplacé des contrats d'animateurs vacataires au sein de la direction de l'éducation. Cela représente 30 CDD depuis le 1er septembre 2023.

Une politique affirmée en faveur de l'apprentissage

La Ville d'Orléans accompagne chaque année de nombreux jeunes engagés dans une formation en alternance. Distillée sur le large éventail des métiers de la collectivité et reposant sur l'expertise professionnelle des agents nommés maîtres d'apprentissage et leur volonté de transmettre leur compétence, la politique en faveur de l'apprentissage a pris une dimension encore plus affirmée depuis la rentrée 2020. En 2024, la ville d'Orléans a maintenu son engagement en faveur de l'apprentissage avec 30 apprentis en septembre 2024.

L'amélioration des conditions de travail

Le déploiement des actions en faveur de la Qualité de Vie au Travail (QVT) s'est poursuivi en 2024 avec :

- des actions en faveur de l'activité physique ont été menées pour lutter contre la sédentarité renforcée par le télétravail ;
- des challenges sportifs.
- de nombreuses études de postes ont été réalisées avec une attention particulière apportée aux agents télétravailleurs ;
- les actions sociales ont été multipliées avec la mise en place du forfait mobilité durable pour les agents utilisant les mobilités douces.

La comparaison des comptes financiers uniques 2023 et 2024

La comparaison entre les exercices 2023 et 2024 fait apparaître une évolution des dépenses de personnel à hauteur de + 7 %.

En M€	CFU 2023	CFU 2024	évolution
Principal (hors animation sociale et hors parc floral)	87,759	91,693	4,5%
Principal - Animation sociale	2,09		
Principal – Parc Floral		1,014	
Total Principal	89,849	92,707	3,2%
Annexe - Animation sociale		3,446	
Total Masse salariale	89,849	96,153	7,0%

La masse salariale a augmenté de 7% entre 2023 et 2024. L'intégration de l'Animation Sociale, au 1^{er} juillet 2023 sur le budget principal, puis sur un budget annexe au 1^{er} janvier 2024, ainsi que le transfert du Parc Floral au 1^{er} avril 2024 ont un impact sur la masse salariale de 2,37 M€ sur 2024 par rapport à 2023 (1,3 M€ pour l'Animation Sociale et 1 M pour le Parc Floral).

L'augmentation sur le budget principal à périmètre constant (hors animation sociale et hors parc floral), est de 3,934 M€, soit 4,5%.

Pour l'essentiel, l'augmentation de la masse salariale du budget principal s'explique comme suit :

- Principaux effets d'augmentation :
 - Augmentation de la valeur du point d'indice au 1er janvier 24: + 0,705 M€
 - Fluctuation des effectifs: 0,575 k€
 - Revalorisation du dispositif indemnitaire : + 0,662 M€
 - Effet GVT : + 0,516 M€
 - Bonus attractivité petite enfance : 0,337 M€
 - Contractualisation des vacataires de l'éducation : + 0,280 M€
 - Indemnités chômage : + 0,187 M€
 - Augmentation prise en charge mobilité durable et participation transport : + 0,1M€
 - Elections européennes et législatives : +0,079 M€
- Principaux effets atténuateur :
 - GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) : -0,140 M€ qui n'a pas été reconduite cette année (mesure nationale).
 - Fêtes de Loire : - 0,06 M€

Le taux d'emploi d'agents en situation de handicap au 31 décembre 2024 est de 7,33 %.

5.2.2. Les charges de gestion (charges à caractère général et autres charges de gestion courante)

En 2024, les charges de gestion courante représentent 65,129 M€, en évolution de + 4,164 M€. A périmètre constant et après retraitement des transferts de compétences et missions, les charges de gestion courantes s'élèvent à 53,435 M€ en progression de + 5,036 M€.

En K€	2023	2024	évol° 24/23	
Charges à caractère général	38 234	43 633	14%	5 400
Autres charges de gestion (dt subventions)	22 731	21 496	-5%	-1 235
Charges de gestion	60 965	65 129	7%	4 164
Elements non reccurents	-1 858	-558		
<i>Festival de loire</i>	-1 858	-558		
Transfert de compétences et missions	-10 708	-11 136		
<i>Petite enfance</i>		-1 462		
<i>Reprise Anim'Orléans</i>	-1 765	-2 630		
<i>Musées</i>		-588		
<i>Parc Floral</i>		-410		
<i>Subventions CCAS (petite enfance)</i>	-8 943	-5 170		
<i>Complexe du Baron</i>		-876		
Charges de gestion après retraitements	48 399	53 435	10%	5 036

Les principales évolutions entre 2023 et 2024 concernent :

- les dépenses d'énergies : gaz, électricité, combustibles et carburant (+ 1,279 M€) ;
- le coût de la restauration scolaire (+ 1,097 M€) ;
- le passage du Tour de France (+ 0,515 M€) ;
- les dépenses d'exploitation du centre aqualudique et du centre nautique de La Source (+ 0,504 M€) ;
- les charges locatives pour les Halles Châtelet et le centre commercial Madeleine rive Loire (+ 0,279 M€) ;
- les dépenses de taxes foncières (+ 0,223 M€).

Les subventions de fonctionnement versées notamment au CCAS, ainsi qu'aux clubs et associations soutenus financièrement par Orléans représentent un montant total de 19,469 M€ en baisse apparente de - 1,563 M€. A périmètre constant, les subventions sont en légère hausse de + 0,078 M€ (+ 0,7 %).

Subventions de fonctionnement versées (en K€)	2023	2024	Evol° 24/23
Subv. de fonct. C.C.A.S	8 943	5 170	- 3 773
Subv. Équilibre budget annexe activités spécifiques	213	178	- 35
Subv. Équilibre budget annexe animation sociale		2 630	2 630
sous-total subventions de fonctionnement aux organismes publics	9 156	7 978	- 1 178
Subv. fonct autres organismes privés	11 882	11 496	- 385
sous-total subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	11 882	11 496	- 385
TOTAL Subventions de fonctionnement	21 037	19 474	- 1 563
Retraitements	- 10 178	- 8 537	1 641
Subvention Festival de Loire	- 25	- 7	18
Subvention complexe du Baron		- 730	- 730
Subventions CCAS (petite enfance)	- 8 943	- 5 170	3 773
Reprise Anim'Orléans	- 1 210	- 2 630	- 1 420
TOTAL Subventions de fonctionnement - périmètre constant	10 859	10 937	78

Les organismes ayant bénéficié en 2024 de subventions de fonctionnement de plus de 75 000 € sont les suivants :

Organisme	Montant 2024
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIAL	5,170 M€
SCENE NATIONALE ORLEANS	1,724 M€
ORLEANS GESTION SEML	0,730 M€
ANTIROUILLE	0,595 M€
CADO CENTRE NATIONAL DE CREATION	0,416 M€
ORLEANS CONCERTS - ORCHESTRE SYMPHONIQUE D ORLEANS	0,378 M€
USO LOIRET JUDO JUJITSU	0,337 M€
OGEC STE CROIX STE EUVERTE	0,317 M€
SASP ORLEANS LOIRET FOOTBALL	0,300 M€
OGEC SAINT MARCEAU ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	0,267 M€
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL ORLEANS - CDN	0,258 M€
ESCALE	0,237 M€
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D ORLEANS	0,230 M€
MUNICIPALE ORLEANS GYMNASTIQUE SOC	0,230 M€
OGEC SAINT CHARLES	0,208 M€
RUGBY CLUB ORLEANS RCO	0,185 M€
OGEC SAINT PAUL BOURDON BLANC	0,184 M€
OGEA SAINT MARC SAINT AIGNAN ECOLE ET COLLEGE	0,173 M€
CERCLE D ESCRIME ORLEANAIS	0,169 M€
COOP SAINT VINCENT PRIM ET MATER	0,160 M€
ETUDIANT CLUB ORLEANS VOLLEY	0,150 M€
DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS AJLA	0,137 M€
ASSO SPORTIVE DES PTT ORLEANS ASPTT	0,132 M€
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL OCI	0,125 M€
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	0,120 M€
LA VIE DEVANT SOI	0,100 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,100 M€
DEFI - DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION	0,097 M€
U.S. ORLEANS 45 FOOTBALL	0,089 M€
MUSIQUE ET EQUILIBRE	0,088 M€
LE 108	0,085 M€
JAM JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	0,083 M€
MSP MARIE STUART / L. COUPEZ	0,080 M€
ECO CJF ATHLETISME	0,077 M€
TOTAL	13,729 M€

5.2.3. La contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La contribution de la Ville d'Orléans s'élève en 2024 à 0,707 M€ contre 0,761 M€ en 2023 soit une baisse de - 0,054 M€. Il convient de noter qu'en 2024 a aussi pour la première fois était bénéficiaire à ce fonds.

5.2.4. Les autres charges de fonctionnement

Les charges financières représentent 2,433 M€ en 2024 en stabilité par rapport à 2023.

en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évol° 24/23
Charges financières	1,365	1,242	1,111	0,978	1,095	2,433	2,433	0,000
Charges exceptionnelles	0,044	0,086	0,026	0,080	0,082	0,085	0,051	-0,034
Provisions*	0,043	0,131	0,170	0,285	0,083	0,467	0,335	-0,133
TOTAL Autres charges de fonctionnement	1,452	1,459	1,306	1,342	1,260	2,985	2,818	-0,167

*Depuis 2006, les provisions sont effectuées selon la méthode semi-budgétaire et constatées en dépenses réelles de fonctionnement

A fin 2024, le taux d'intérêt moyen de la dette de la Ville d'Orléans s'établit à 2,90%, contre 3,33 % en 2023, la dette est répartie à 38 % à taux fixe et 62 % à taux révisable.

5.2.5. Les charges exceptionnelles et provisions

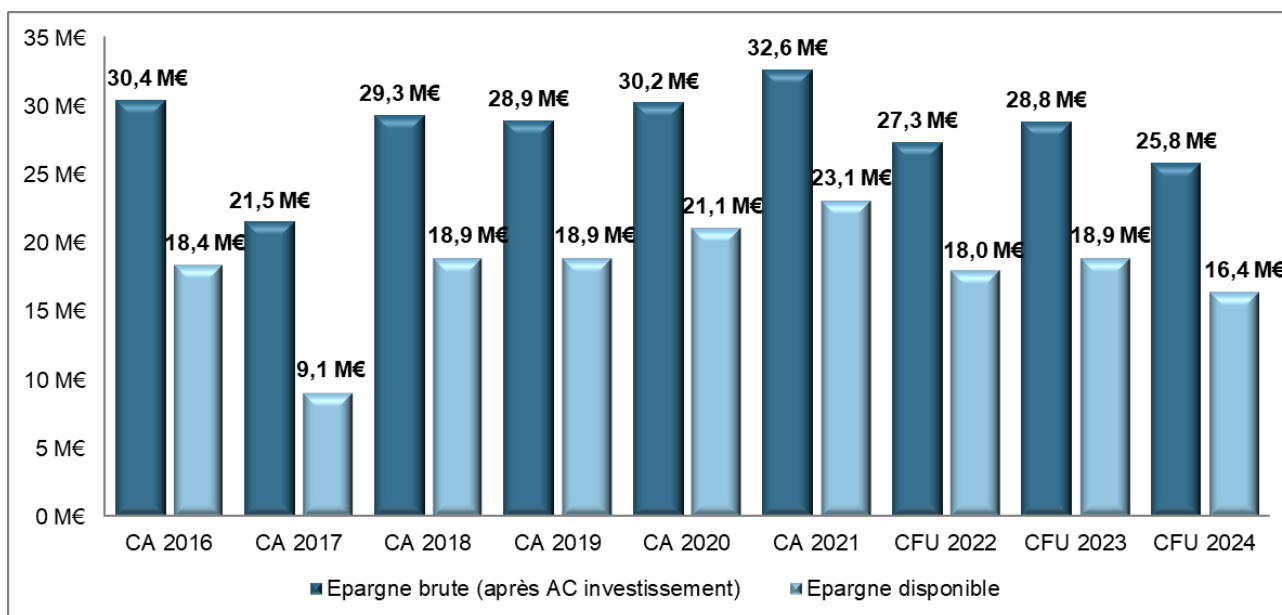
Les charges exceptionnelles sont en diminution (- 0,034 M€) et correspondent à des titres annulés sur exercices antérieurs.

Le montant des provisions constatées en 2024 s'élève à 0,335 M€ contre 0,467 M€ en 2023.

5.3. L'autofinancement

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Recettes courantes de fonctionnement	174,2	186,5	187,7
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	142,4	151,4	158,1
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	31,8	35,1	29,6
Charges exceptionnelles	0,2	0,6	0,4
Produits exceptionnels (hors cession)	0,3	0,3	2,1
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	34,8	31,3
Intérêts de la dette	1,1	2,4	2,4
Epargne brute / Autofinancement brut	30,9	32,4	28,9
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,1
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	27,3	28,8	25,8
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	9,3	9,8	9,4
Epargne disponible / Autofinancement net	18	18,9	16,4

En 2024, l'épargne brute après attribution de compensation s'élève à 25,8 M€ et l'épargne disponible à 16,4 M€, en diminution de - 2,5 M€ par rapport à 2023.



Au cours de l'année 2017, des transferts de compétences majeurs ont été mis en place, c'est pourquoi au regard des autres exercices, celui-ci fait apparaître des épargnes atypiques.

5.4. Les dépenses d’investissement et leur financement

5.4.1. Les dépenses d’investissement

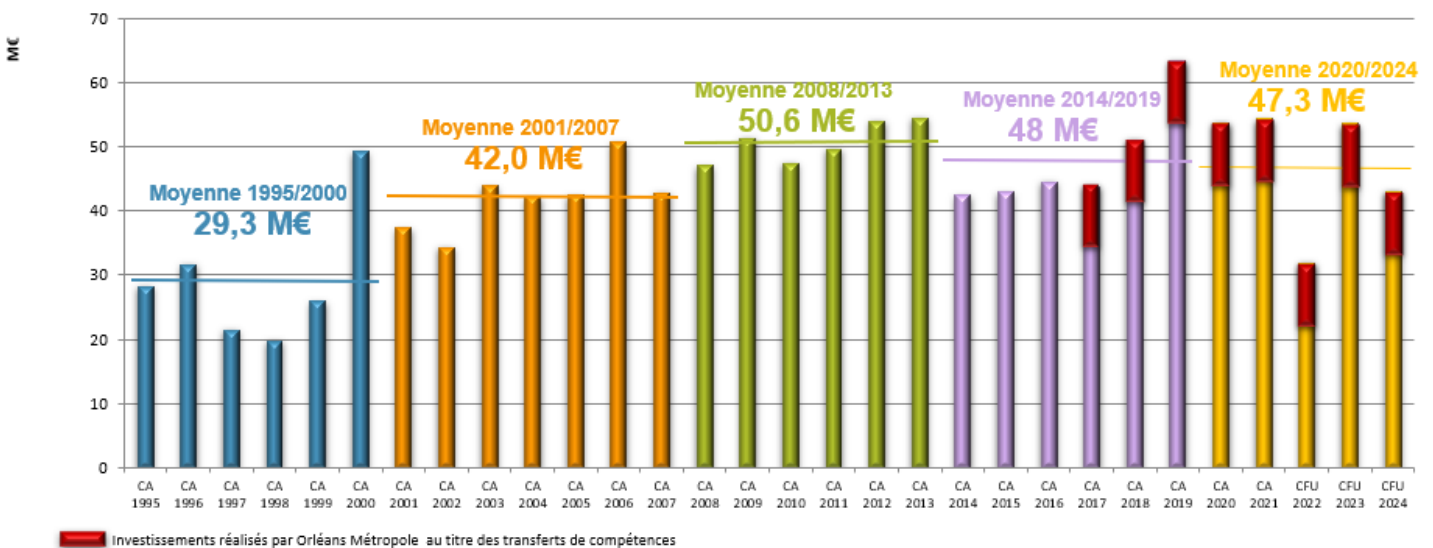
En 2024, la Ville d’Orléans a réalisé 35,9 M€ de dépenses d’équipement (dont le PPP Chardon) :

- 29,3 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 5,2 M€ de subventions d’équipement versées dont 4,1 M€ de fonds de concours à Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée ;
- 0,8 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon ;
- 0,6 M€ de fouilles archéologiques réalisées en régie par le service d’archéologie municipal.

A ces investissements, il convient d’ajouter 6,5 M€ réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée (hors fonds de concours de 4,1M€) ainsi que 0,6 M€ de participations financières et 0,1 M€ d’autres immobilisations financières soit un effort d’investissement global pour les Orléanais de 43,1 M€.

Le volume d’investissement réalisé est moindre qu’en 2023 en raison notamment du contexte économique et budgétaire national. Effectivement, les perspectives de ponctions importantes sur les finances des collectivités ont invité à la prudence et ont impliqué le lissage ou la reconsidération de certains projets.

C’est le cas notamment pour le projet des Halles Châtelet pour lesquelles 10 M€ d’acquisitions étaient budgétées. Il a été fait le choix de limiter à 1,7 M€ ces acquisitions. Le rythme d’acquisition a été ralenti le temps que le projet des futures halles et des halles de transition s’affinent, pour éviter d’immobiliser trop d’investissement et de supporter des coûts de fonctionnements liés aux charges et taxes. Cela n’entraînant pas de décalage du calendrier du projet.

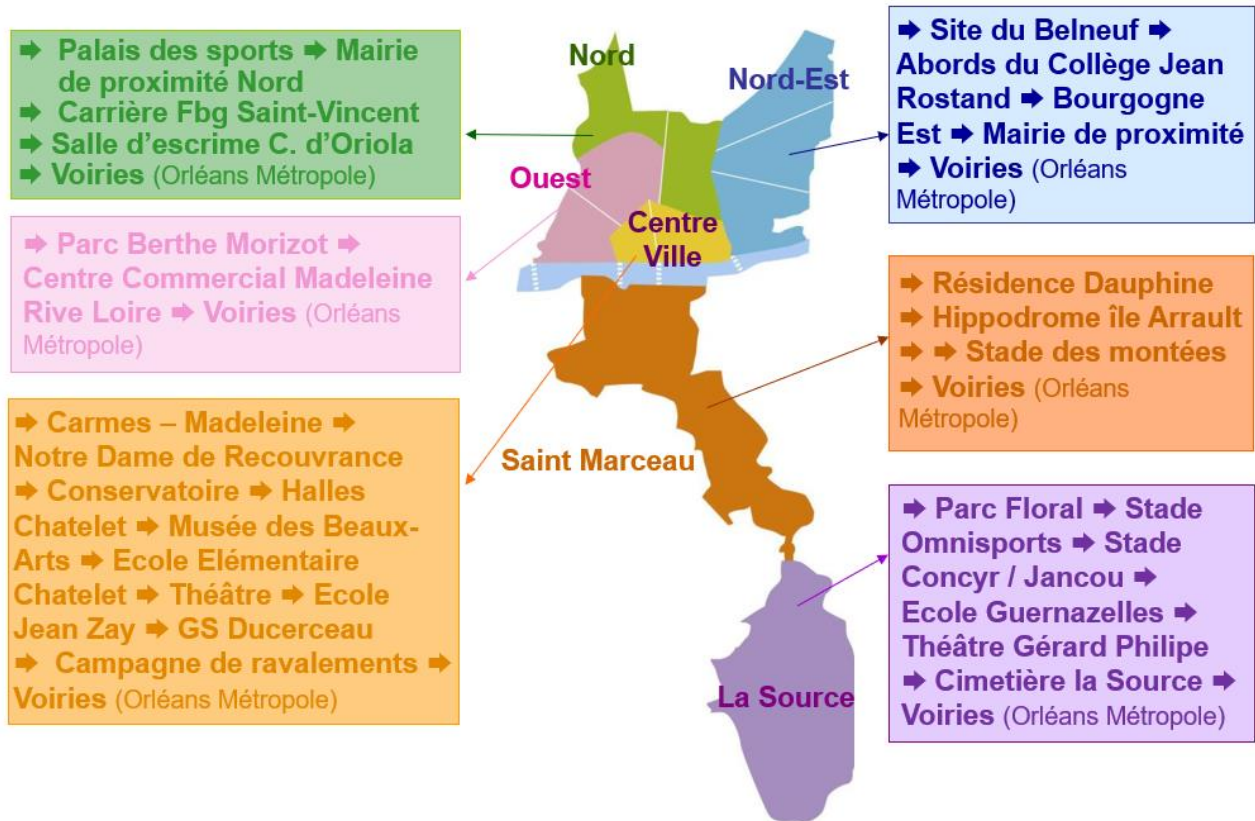


Les crédits de paiement (CP) 2024 réalisés s’élèvent à 37,6 M€ (y compris attribution de compensation). Les autorisations de programme (AP) dont les CP 2024 sont supérieurs à 0,5 M€ sont les suivantes :

Code et libellé de l'AP	CFU 2024
AP-2022 - 0113004 - FONDS DE CONCOURS/OFFRES DE CONCOURS - INV. COURANTS	4,084 M€
AP-2021 - 0124005 - SPORTS - RENOVATIONS ET GROSSES REPARATIONS - INV. COURANTS	3,761 M€
AP-2021 - 0127001 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	3,052 M€
AP-2021 - 0118005 - IMMEUBLES COMMUNAUX - EQUIPEMENT ET GROSSES REP. - INV COURANTS	2,119 M€
AP-2021 - 0103011 - RESERVES FONCIERES - INV. COURANTS	1,825 M€
AP-2021 - 0103013 - ZAC CARMES MADELEINE	1,800 M€
AP-2021 - 0106002 - HALLES CHATELET	1,767 M€
AP-2021 - 0105001 - HORODATEURS ET INV. COURANTS	1,244 M€
AP-2021 - 0113005 - ESPACES VERTS PARCS ET FLEURISSEMENT - INV. COURANTS	1,017 M€
AP-2021 - 0109009 - GROUPES SCOLAIRES - TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS - INV. COURANTS	0,960 M€
AP-2021 - 0108004 - CONSERVATOIRE	0,883 M€
AP-2021 - 0109013 - RENOVATION THERMIQUE ECOLES - DONT ECOLE CHATELET	0,863 M€
AP-2021 - 0123001 - POLICE MUNICIPALE ET SECURITE - INV. COURANTS	0,747 M€
AP-2021 - 0108006 - BATIMENTS CULTURELS - GROSSES REPARATIONS - INV. COURANTS	0,682 M€
AP-2022 - 0106004 - GALERIE MADELEINE RIVE DE LOIRE	0,629 M€
AP-2021 - 0120001 - CONSEILS CONSULTATIFS QUARTIERS	0,604 M€
AP-2023 - 0118002 - CARNET SANTE BATIMENTS	0,595 M€
AP-2021 - 0118004 - ENERGIE - CHAUFFAGE - RENOUVELLEMENT ET GROS ENTRETIEN - INV. COURANTS	0,594 M€
AP-2021 - 0103005 - CAMPAGNE DE RAVALEMENTS - INV. COURANTS	0,565 M€
AP-2021 - 0108007 - MEDIATHEQUES - EQUIPEMENT - INV. COURANTS	0,512 M€
AP-2023 - 0108002 - SMAC	0,507 M€

L'ensemble des crédits gérés en APCP est détaillé en annexe de ce rapport.

les principaux investissements par quartier en 2024



5.4.2. Le financement des dépenses d'investissement (équipements et autres)

Les recettes mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent principalement :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (41 %) ;
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (12 %) ;

- les subventions (3 %) ;
- le produit des cessions (1 %).

Les subventions d'équipement obtenues par la ville d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Les subventions d'investissement perçues en 2024 s'élèvent à 0,900 M€. A ces subventions d'équipement, il convient d'ajouter 0,461 M€ au titre du remboursement par la Métropole des frais de gestion du forfait post stationnement.

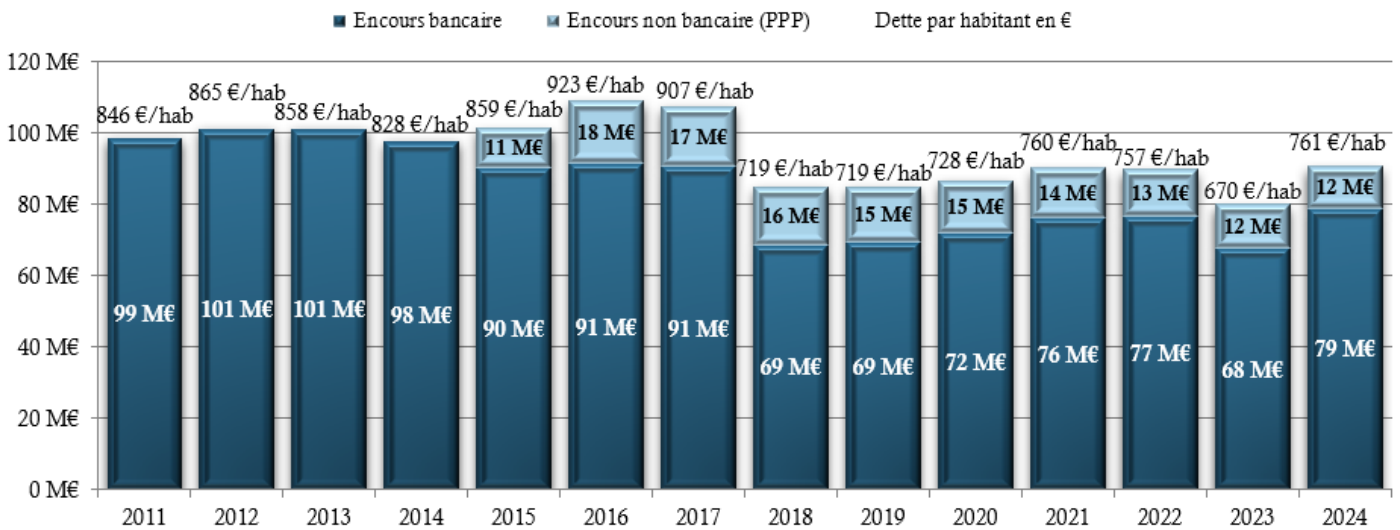
Les subventions perçues en 2024 proviennent :

- de l'Etat (0,555 M€) avec notamment la réhabilitation de l'école René Guy Cadou (0,164 M€), la rénovation du gymnase Gaston Couté (0,106 M€), l'aménagement des cours d'écoles (0,035 M€), ainsi que l'enrichissement et la restauration des collections (0,119 M€) ;
- de la Région Centre (0,033 M€) avec l'enrichissement et la restauration des collections ;
- de la CAF (0,113 M€) pour des travaux dans les crèches ;
- d'autres organismes (0,198 M€) avec essentiellement une participation pour les travaux du grand cimetière (0,097 M€) et la ZAC des Halles 2 (0,088 M€).

Le Fonds de Compensation de la TVA a représenté 3,908 M€.

La taxe d'aménagement local d'urbanisme s'est établie à 0,817 M€.

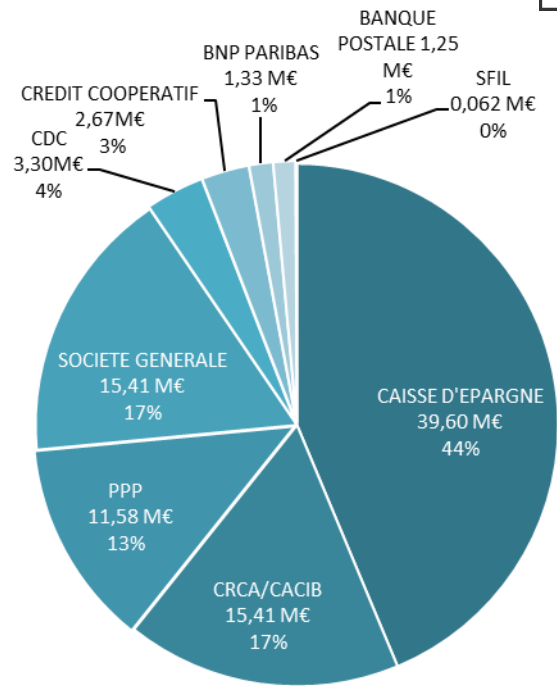
En 2024, un emprunt a été souscrit à hauteur de 20 M€ pour un encours de dette au 31 décembre s'établissant à 90,6 M€ en évolution de + 11,4 M€ par rapport à 2023.



(*) Au 01/01/2018, la dette espace public est transférée à Orléans Métropole pour 20,3 M€

Fin 2024, la dette du PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint Marceau, s'élève à 11,6 M€, en diminution de 0,8 M€ par rapport à 2023.

A fin 2024, la dette de la ville d'Orléans se répartit ainsi que suit entre les partenaires financiers :



La Ville d'Orléans est faiblement endettée. Par ailleurs, cette dette est intégralement constituée de prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables et ne comprend aucun emprunt toxique. Selon les critères de la charte GISSLER (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), 100 % de l'encours de dette bancaire de la Ville est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES

6.1. Budget annexe des activités spécifiques

Ce budget regroupe les activités dont la règlementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2024, la subvention d'équilibre s'élève à 0,178 M€.

Le résultat de l'exercice 2024 pour ce budget annexe s'établit à 0,148 M€ en fonctionnement et à 2,741 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.

6.2. Budget annexe animation sociale

Le conseil municipal a approuvé par délibération du 13 mars 2023, la reprise en régie des activités des centres sociaux et des accueils de loisirs sans hébergement de proximité auparavant gérées par l'association Anim'Orléans.

Le budget est composé de 12 centres sociaux d'animation qui met en œuvre des actions d'animation urbaine et participe à la mise en place d'une politique d'insertion dans les quartiers.

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 4,370 M€ et se composent :

- de la masse salariale : 3,446 M€ ;
- de charges à caractère général : 0,909 M€.

Les recettes de fonctionnement ont représenté 4,327 M€ et comprennent :

- la subvention d'équilibre du budget principal : 2,630 M€ ;
- les recettes CAF (Prestation de Service Ordinaire - PSO), CARSAT, et Mutualité Sociale Agricole (MSA) : 1,378 M€ ;
- la participation des familles : 0,268 M€ ;
- des subventions : 0,042 M€ ;
- des loyers : 0,009 M€.

Les dépenses d'investissement ont été de 0,017 M€ et concernent de l'investissement courant financées par une subvention d'équipement versée par le budget principal.

ANNEXE : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CFU 2024
AP-2021-0102003	AFFAIRES ADMINISTRATIVES	CIMETIERES - INV. COURANTS	111 665,95 €
AP-2022-0102004	AFFAIRES ADMINISTRATIVES	GRAND CIMETIERE	138 365,10 €
AP-2021-0102002	AFFAIRES ADMINISTRATIVES	CIMETIERE DE LA SOURCE	44 172,46 €
AP-2021-0102001	AFFAIRES ADMINISTRATIVES	AFFAIRES ADMINISTRATIVES - INV. COURANTS	21 418,78 €
	TOTAL AFFAIRES ADMINISTRATIVES		315 622,29 €
AP-2023-0103024	AMENAGEMENT URBAIN	BOURGOGNE EST	161 323,06 €
AP-2021-0103013	AMENAGEMENT URBAIN	ZAC CARMES MADELEINE	1 800 000,00 €
AP-2021-0103011	AMENAGEMENT URBAIN	RESERVES FONCIERES - INV. COURANTS	1 825 019,34 €
AP-2021-0103005	AMENAGEMENT URBAIN	CAMPAGNE DE RAVALEMENTS - INV. COURANTS	565 370,00 €
AP-2021-0103002	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN - INV. COURANTS	424 324,21 €
AP-2021-0103010	AMENAGEMENT URBAIN	VAL D'OUEST	7 419,40 €
AP-2021-0103007	AMENAGEMENT URBAIN	PARC DE L'ETUVEE	9 668,01 €
AP-2021-0103003	AMENAGEMENT URBAIN	ARCHEOLOGIE - INV. COURANTS	66 931,14 €
	TOTAL AMENAGEMENT URBAIN		4 860 055,16 €
AP-2021-0104001	CABINET	PROTOCOLE ET MÉMOIRE - INV. COURANTS	44 273,08 €
AP-2022-0107001	CABINET	COMMUNICATON - INV. COURANTS	28 593,87 €
	TOTAL CABINET		72 866,95 €
AP-2021-0105001	CIRCULATION STATIONNEMENT	HORODATEURS ET INV. COURANTS	1 243 800,77 €
	TOTAL CIRCULATION STATIONNEMENT		1 243 800,77 €
AP-2021-0106002	COMMERCE	HALLES CHATELET	1 766 920,17 €
AP-2022-0106004	COMMERCE	GALERIE MADELEINE RIVE DE LOIRE	628 869,94 €
AP-2021-0106003	COMMERCE	PREEMPTIONS COMMERCES - INV. COURANTS	6 825,00 €
AP-2021-0106001	COMMERCE	SOUTIEN AU COMMERCE - INV. COURANTS	55 964,60 €
	TOTAL COMMERCE		2 458 579,71 €
AP-2021-0108004	CULTURE	CONSERVATOIRE	883 235,92 €
AP-2023-0108017	CULTURE	MBA	208 085,34 €
AP-2023-0108002	CULTURE	SMAC	506 588,69 €
AP-2021-0108013	CULTURE	NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	64 648,93 €
AP-2021-0108006	CULTURE	BATIMENTS CULTURELS - GROSSES REPARATIONS - INV. COURANTS	682 326,98 €
AP-2021-0108007	CULTURE	MEDIATHEQUES - EQUIPEMENT - INV. COURANTS	512 010,84 €
AP-2021-0108015	CULTURE	MONUMENTS HISTORIQUES - GROSSES REPARATIONS - INV. COURANTS	482 466,95 €
AP-2021-0108008	CULTURE	MOBE	144 431,47 €
AP-2021-0108003	CULTURE	MUSEES - COLLECTIONS - INV. COURANTS	378 644,25 €
AP-2021-0108005	CULTURE	BATIMENTS CULTURELS - EQUIPEMENT - INV. COURANTS	272 861,09 €
AP-2021-0108010	CULTURE	THEATRE CARRE SAINT VINCENT	49 579,01 €
AP-2021-0108009	CULTURE	SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - INV. COURANTS	45 000,00 €
AP-2021-0108001	CULTURE	ARCHIVES - INV. COURANTS	17 678,96 €
	TOTAL CULTURE		4 247 558,43 €
AP-2023-0126001	DIRECTION PETITE ENFANCE	PETITE ENFANCE - INV. COURANTS	171 875,56 €
	TOTAL DIRECTION PETITE ENFANCE		171 875,56 €
AP-2021-0109013	EDUCATION	RENOVATION THERMIQUE ECOLES - DONT ECOLE CHATELET	863 204,53 €
AP-2021-0109009	EDUCATION	GROUPES SCOLAIRES - TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS - INV. COURANTS	960 223,27 €
AP-2021-0109008	EDUCATION	GROUPES SCOLAIRES - EQUIPEMENT - INV. COURANTS	355 329,81 €
AP-2021-0109002	EDUCATION	AMENAGEMENT COURS ET ABORDS ECOLES - INV. COURANTS	397 124,34 €
AP-2021-0109003	EDUCATION	AMENAGEMENT DES CLASSES - INV. COURANTS	463 003,62 €
AP-2021-0109006	EDUCATION	ECOLE GUERNAZELLES	156 992,48 €
AP-2021-0109005	EDUCATION	ECOLE CHARLES PENSEE	70 172,57 €
AP-2021-0109012	EDUCATION	PLAN NUMERIQUE ET INFORMATIQUE - INV. COURANTS	86 749,69 €
AP-2021-0109001	EDUCATION	ACCUEIL DE LOISIRS - EQUIPEMENT - INV. COURANTS	19 588,79 €
	TOTAL EDUCATION		3 372 389,10 €

Code AP	Sous politique	Intitulé AP	CFU 2024
AP-2022-0110004	ENVIRONNEMENT	PERIL BOURGOGNE	72 074,32 €
AP-2021-0110001	ENVIRONNEMENT	ENVIRONNEMENT - INV. COURANTS	155 213,09 €
AP-2021-0110003	ENVIRONNEMENT	CARRIERES	161 582,07 €
	TOTAL ENVIRONNEMENT		388 869,48 €
AP-2021-0111001	EVENEMENTIEL	EVENEMENTS - INV. COURANTS	223 653,81 €
	TOTAL EVENEMENTIEL		223 653,81 €
AP-2021-0112002	FAMILLE-SOLIDARITE	HANDICAP - INV. COURANTS	264 737,66 €
AP-2021-0112001	FAMILLE-SOLIDARITE	SOLIDARITE – SUBVENTION INVESTISSEMENT	181 035,51 €
	TOTAL FAMILLE-SOLIDARITE		445 773,17 €
AP-2022-0113004	GESTION DU DOMAINE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS/OFFRES DE CONCOURS - INV. COURANTS	4 084 376,96 €
AP-2021-0113005	GESTION DU DOMAINE PUBLIC	ESPACES VERTS PARCS ET FLEURISSEMENT - INV. COURANTS	1 016 988,78 €
AP-2021-0113011	GESTION DU DOMAINE PUBLIC	DOMAINE PUBLIC - INV. COURANTS	436 922,88 €
AP-2021-0113010	GESTION DU DOMAINE PUBLIC	PARC DU SANITAS	38 309,78 €
AP-2021-0113006	GESTION DU DOMAINE PUBLIC	ILLUMINATIONS	43 255,31 €
	TOTAL GESTION DU DOMAINE PUBLIC		5 619 853,71 €
AP-2022-0118007	IMMEUBLES COMMUNAUX - EQUIPEMENT ET GROSSES REP.	REHABILITATIONS BATIMENTS COMMUNAUX - INV COURANTS	39 082,38 €
	TOTAL IMMEUBLES COMMUNAUX - EQUIPEMENT ET GROSSES REP.		39 082,38 €
AP-2021-0116001	INFORMATIQUE	SYSTEMES D INFORMATION - INV. COURANTS	398 554,15 €
	TOTAL INFORMATIQUE		398 554,15 €
AP-2021-0115002	JEUNESSE	JEUNESSE - EQUIPEMENTS ET TRAVAUX - INV. COURANTS	10 175,20 €
	TOTAL JEUNESSE		10 175,20 €
AP-2021-0116003	MOYENS GENERAUX	PARC AUTO - INV. COURANTS	201 329,36 €
AP-2021-0103021	MOYENS GENERAUX	PPP GEORGES CHARDON	9 305,26 €
	TOTAL MOYENS GENERAUX		210 634,62 €
AP-2021-0117001	NUMERIQUE	NUMERIQUE - INV. COURANTS	33 148,48 €
	TOTAL NUMERIQUE		33 148,48 €
AP-2021-0119001	PREVENTION-REUSSITE	PREVENTION ET REUSSITE - INV. COURANTS	10 177,49 €
	TOTAL PREVENTION-REUSSITE		10 177,49 €
AP-2021-0120001	PROXIMITE	CONSEILS CONSULTATIFS QUARTIERS	603 832,59 €
AP-2021-0120002	PROXIMITE	MAIRIES DE PROXIMITE - TRAVAUX ET EQUIPEMENTS - INV. COURANTS	69 604,83 €
	TOTAL PROXIMITE		673 437,42 €
AP-2021-0116004	RELATIONS HUMAINES	HYGIENE SECURITE QVT - INV. COURANTS	465 475,54 €
	TOTAL RELATIONS HUMAINES		465 475,54 €
AP-2021-0118005	RESSOURCES FONCTION SUPPORT	IMMEUBLES COMMUNAUX - EQUIPEMENT ET GROSSES REP. - INV COURANTS	2 118 960,21 €
AP-2021-0127001	RESSOURCES FONCTION SUPPORT	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	3 052 319,00 €
AP-2021-0118004	RESSOURCES FONCTION SUPPORT	ENERGIE - CHAUFFAGE - RENOUVELLEMENT ET GROS ENTRETIEN - INV. COURANTS	593 671,14 €
AP-2023-0118002	RESSOURCES FONCTION SUPPORT	CARNET SANTE BATIMENTS	594 956,18 €
AP-2021-0116002	RESSOURCES FONCTION SUPPORT	MOYENS GENERAUX - EQUIPEMENTS - INV. COURANTS	45 418,39 €
	TOTAL RESSOURCES FONCTION SUPPORT		6 405 324,92 €
AP-2021-0122001	SANTE	CENTRE DE SANTE	9 785,00 €
AP-2021-0122002	SANTE	SANTE - INV. COURANTS	168 411,49 €
	TOTAL SANTE		178 196,49 €
AP-2021-0123001	SECURITE-TRANQUILITE	POLICE MUNICIPALE ET SECURITE - INV. COURANTS	747 206,23 €
AP-2021-0123002	SECURITE-TRANQUILITE	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	83 276,87 €
	TOTAL SECURITE-TRANQUILITE		830 483,10 €
AP-2021-0124005	SPORTS	SPORTS - RENOVATIONS ET GROSSES REPARATIONS - INV. COURANTS	3 760 785,96 €
AP-2021-0124006	SPORTS	SALLE D'ESCRIME	474 815,35 €
AP-2021-0124012	SPORTS	SPORTS - EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS - INV. COURANTS	109 960,00 €
AP-2021-0124003	SPORTS	COMPLEXE ILE ARRAULT	50 758,00 €
	TOTAL SPORTS		4 396 319,31 €
AP-2021-0128001	TOURISME	PARC FLORAL - INV. COURANTS	499 652,16 €
AP-2021-0125001	TOURISME	VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - INV. COURANTS	8 608,99 €
	TOTAL TOURISME		508 261,15 €
	TOTAL GENERAL		37 580 168,39 €